

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

21 novembre 2017

Documents d'Information
ODGP/DER/Inf(2017)1

Rapport trimestriel des Bureaux du Conseil de l'Europe

Janvier-mars 2017

A. BUREAUX DE LIAISON

Introduction

Les Bureaux du Conseil de l'Europe chargés de la liaison avec une ou plusieurs organisations ou institutions internationales :

- représentent le Secrétaire Général auprès de la ou des organisations ou institutions internationales ;
- suivent les activités menées par la/les organisation(s) ou institution(s) internationale(s) concernée(s) et rendent compte des développements intervenus concernant les activités et les politiques du Conseil de l'Europe ;
- soutiennent l'organisation et le suivi des réunions de coordination de haut niveau et des autres réunions ou manifestations entre le Conseil de l'Europe et la/les organisation(s) ou institution(s) internationale(s) concernée(s) ;
- promeuvent une coopération effective entre le Conseil de l'Europe et la/les organisation(s) ou institution(s) internationale(s) concernée(s) ;
- identifient les possibilités d'activités conjointes et apportent conseil et soutien pour la planification, la négociation, la mise en œuvre et les rapports de ces activités ;
- mènent une politique médiatique volontariste en vue d'améliorer la visibilité de l'Organisation.

Le présent document couvre la période de rapport de janvier à mars 2017. Suite à la décision [CM/Del/Dec\(2013\)1175/1.6F](#) du 3 juillet 2013, les rapports d'activité seront publiés tous les trois mois, à compter de la période juillet-septembre 2013.

Bruxelles - Bureau du Conseil de l'Europe chargé de la liaison avec l'Union Européenne

Le 15 février, le **Directeur des Relations Extérieures, Zoltan Taubner**, a pris ses fonctions en tant que nouveau Chef de Bureau. Il a fait la connaissance de l'équipe du Bureau et a entamé son tour de visites de courtoisie aux Institutions européennes et aux représentants des États Membres à Bruxelles. Le 16 mars, il a remis ses lettres de créance au Président de la Commission, **Jean-Claude Juncker**. Il a été reçu par les commissaires Hahn et Navracsics, a rencontré les Cabinets du président du PE Tajani, du Président du Conseil européen Tusk, du 1er vice-président de la Commission Timmermans, de HR/VP Mogherini, des commissaires Avramopoulos et King. Il a rencontré plusieurs ambassadeurs des États membres, des États observateurs du CoE et des pays du voisinage. Il a également rencontré des députés, respectivement Présidents et/ou Secrétaires des comités du PE et hauts fonctionnaires des Institutions. Le 17 février, il s'est présenté lui-même et son nouveau mandat au groupe de travail du Conseil de l'UE sur la coopération avec le Conseil de l'Europe et l'OSCE ("COSCE").

Visites de haut niveau

Le **Commissaire aux droits de l'homme, Nils Muiznieks**, 16-17 février: rencontre avec le 1er Vice-Président de la Commission, M. Timmermans, en présence du Commissaire Hahn sur les politiques d'élargissement et de voisinage, rencontre avec le coordonnateur antiterroriste de l'UE, M. de Kerchove, ainsi qu'avec le groupe de travail du Conseil de l'UE sur la coopération avec le CdE et l'OSCE ("COSCE").

Ambassadeur Tomas Boček, SRSG sur les questions de migration, 16-17 mars 2017; s'est également adressé au COSCE et a tenu des réunions bilatérales à la Commission et au Secrétariat général du Conseil de l'UE.

La Directrice Générale Marković, avec le SRSG sur les questions Roms, Valeriu Nicolae, 28 mars, conférence finale du JP "Romed" sur les questions Roms, avec une participation de haut niveau de l'UE (premier vice-président de la Commission, M. Timmermans, députés européens, etc).

Le **Directeur Thomas Markert, Secrétaire de la Commission de Venise**, s'est également adressé au COSCE le 17 mars et a eu des réunions bilatérales à la Commission et au SEAE.

Autres réunions et événements

Amb Taubner, Chef du Bureau, est venu à Bruxelles le 26 janvier pour représenter le CdE lors d'un symposium organisé par l'UE (SEAE) et l'Alliance des civilisations des Nations Unies traitant des «discours de haine contre les migrants dans les médias». Il a participé à une réunion inter-services du SEAE où il a présenté son mandat à divers Fonctionnaires du SEAE.

Le Bureau a rencontré plusieurs collègues du Conseil de l'Europe et a facilité les réunions ou la participation aux événements de l'UE, tels que:

- Directeur Giakoumopoulos, DGI, lors de la conférence de la Commission sur le «Socle social européen», le 23 janvier.
- Le Directeur Gruden, DPP, s'est adressé au COSCE, le 17 janvier et a présenté le rapport annuel du SG.
- Le Chef de la Société de l'Information (DGI), P. Penninckx, lors de la «Semaine annuelle de la protection des données». Le Bureau a reçu la Ministre de la Justice de Cabo Verde,

Mme Janine Lelis, le 17 janvier, sur l'adhésion de Cabo Verde aux conventions de protection des données et de cybercriminalité du CdE.

- Le Secrétaire Exécutif et Président du CPT et a participé au Forum des droits de l'homme 2016 (01-02 / 12).
- Une délégation du Congrès sur la visite de suivi en Belgique (2-3 / 2).
- Le président du Comité Pénologique (PCCP) et son secrétaire, au comité EP-LIBE lors d'une audience sur les conditions de détention dans l'UE (9/2).
- Présentation par le Président du Comité de protection des données et Secrétariat de la DG I au sein du Comité EP-LIBE (22/3)
- Collègue DER pour rencontres au SEAE à propos des contributions du CdE et de l'UE aux SDG de l'ONU (16/1)
- Secrétariat du GRECO lors de l'événement 'Transparency international' sur les "revolving doors" dans les institutions de l'UE (31/1)
- Collègues de l'ODGProg pour des réunions sur le programme PCF dans les pays du Partenariat oriental de l'UE et pour la réunion du comité directeur du PCF le 31/3.
- Conseiller de la DGII pour les réunions de la Commission (DEVCO, NEAR, HOME & JUST) sur les villes interculturelles et la DCE

Le Bureau :

- a organisé la 10ème réunion de la réunion d'information mutuelle («MIM»), 21 février: échange d'informations avec l'UE (Commission, JUST et HOME, SEAE et Secrétariat Général du Conseil) sur les développements normatifs.
- a participé (18 janvier) au sous-comité UE-Tunisie « Droits de l'homme, état de drois et démocratie » au SEAE.
- a organisé une présentation pour les fonctionnaires de l'UE des travaux par le Secrétariat de la Convention-cadre sur les minorités nationales (7 février). Le collègue du Secrétariat a également participé à un événement organisé par le Sec EP, avec une délégation parlementaire de Moldavie. Un autre collègue du Secrétariat de l'APCE a également présenté son travail dans le même événement. Le Bureau a également accueilli la réunion du Bureau de la Charte européenne pour les langues régionales et minoritaires.
- a organisé une Présentation du rapport annuel SPACE (statistiques pénologiques), 14 mars.
- a organisé un échange d'informations avec des fonctionnaires de l'autorité flamande (14 février).
- a participé à conférence sur la corruption, co-organisée par le congrès et le comité des régions de l'UE (28 février – 1 mars).
- a facilité des contacts avec la Commission-DG Just, sur la coopération dans les médias, sur les réformes judiciaires et sur la lutte contre la discrimination, les Roms et le genre.
- a rencontré la DG Home, sur les travaux à entreprendre en matière de radicalisation avec des groupes de réflexion et des fondations.
- a rencontré la NEAR et le SEAE, ainsi que les collègues ODGP sur notre coopération par le biais du « PCF » dans les pays du Partenariat oriental et à travers la «Horizontal Facility» dans les Balkans occidentaux.
- a participé (12/01) à l'événement de NECSTouR autour d'un appel à propositions sur le tourisme transnational qui pourrait impliquer les itinéraires culturels européens;
- a participé à la réunion de la DG GROW (13/01): « Plate-forme de promotion conjointe de l'UE par la EC et le European Travel Commission ».
- a eu une réunion (11 janvier) avec des représentants d'Amnesty International avant le lancement de sa publication sur «la législation antiterroriste dans l'UE» et a assisté à la conférence de presse (17 janvier).

- a participé aux réceptions de la nouvelle année organisées par le président Juncker (25/1), le président du PE Tajani (24/1) et le 25e anniversaire de l'ERA (19 janvier) en présence du président Juncker.

Le Bureau a accueilli les stagiaires du corps législatif de la Saskatchewan (Canada), a effectué une présentation à Norway House. Il a également facilité l'organisation d'un débat lors de la foire du livre de Bruxelles, en lançant le livre du CdE sur l'impact de la Cour européenne des droits de l'homme dans les États membres (9/3) et en aidant à tenir le stand du Conseil de l'Europe.

Programmes de coopération du CdE

En plus de nombreuses activités mentionnées ci-dessus, le Bureau a également participé à des réunions impliquant des programmes particuliers avec l'UE, telles que

- Présentation du nouveau PMM à la NEAR et la DEVCO et son impact pour la coopération conjointe UE-CoE sur les projets.
- Réunions (2 février) avec NEAR sur la « Facilité horizontale » et le rapport d'évaluation à mi-parcours du PCF et le financement éventuel de la prochaine phase du Programme Sud II.
- Discussions avec des collègues de DEVCO pour un financement important pour un JP régional en Asie centrale pour commencer au début de 2018.

Groupe Pompidou (mise à disposition belge)

- 1 - 3 février, Paris : réunion préparatoire du Groupe Pompidou.
- Préparation de la première réunion internationale de l'aviation générale du groupe Pompidou.
- Présentation au congrès de la sécurité de la frontière mondiale à Casablanca, du 20 au 24 mars.
- Réunion avec Europol les 2 et 3 mars: préparation de la 5ème réunion du GT sur les livraisons contrôlées et la 1ère réunion annuelle sur l'aviation générale.
- Participation à la réunion des « médecins internationaux pour les politiques pharmaceutiques plus saines », 30 mars.

Communication, visibilité et reporting

Communication et visibilité

Le porte-parole / agent des médias a maintenu ses contacts réguliers avec les médias basés à Bruxelles sur un large éventail de questions, y compris :

- janvier 2017 : rapport GRETA ad-hoc sur l'Italie, rapports du GRECO sur la Belgique et les États-Unis, déclaration du président de la Commission de Venise sur la situation en Pologne. Il a également travaillé sur la session de janvier de l'Assemblée parlementaire, la publication des statistiques annuelles de la CEDH et des jugements majeurs et les conclusions annuelles du Comité européen des droits sociaux, ainsi que des travaux préparatoires sur la prochaine Foire du livre de Bruxelles; lancement du 5ème cycle

d'évaluation du GRECO et la publication du rapport annuel SPACE sur les conditions de détention.

- février 2017 : la déclaration du Secrétaire général sur la Russie, le mémorandum du Commissaire aux droits de l'homme sur la liberté des médias en Turquie, la visite du Congrès en Belgique et le rapport Moneyval sur l'île de Man. Il a apporté son soutien aux communications à l'événement conjoint du Comité des régions de l'Union européenne à Bruxelles sur la corruption et à la visite du Commissaire aux droits de l'homme à Bruxelles, ainsi que des travaux préparatoires liés à la présentation du rapport annuel du GRECO à Bruxelles et à la Convention-cadre Sur le rapport des minorités nationales sur le Royaume-Uni. En outre, le porte-parole / agent des médias a supervisé la publication du nouveau site Web pour le bureau de Bruxelles ainsi que le lancement d'un nouveau projet de communication pour mettre en évidence l'impact du système de la CEDH dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Il a également présenté le nouveau chef du Bureau de Bruxelles au Guardian
- mars 2017 : l'avis de la Commission de Venise sur la Turquie, la réunion régulière CM-DH, le rapport du FCNM sur le Royaume-Uni, le rapport du Commissaire sur l'Irlande, les déclarations du Secrétaire Général concernant le Royaume-Uni et la Russie, ainsi que la visite du SRSG Boček à Bruxelles et ses rapports sur la situation en Italie et les enfants migrants. Il a également organisé la présentation du rapport annuel SPACE sur les populations carcérales en Europe et a fourni un soutien à la conférence finale ROMED à Bruxelles ainsi que la coordination des travaux de communication sur la session plénière de GRETA et le rapport annuel. En outre, il a participé à une réunion régulière de professionnels de la communication travaillant sur des questions liées à la migration.

Statistiques

Quelques 318 messages et documents d'information ainsi que 11 rapports hebdomadaires ont été préparés et envoyés à Strasbourg par le responsable de l'information. 43 notes pour les fichiers ont été envoyées par le Bureau. 18 délégations, dont 29 membres du personnel du CdE, ont visité le Bureau et 18 autres membres du personnel étaient également à Bruxelles au cours de la période. Le Bureau a accueilli 43 événements et visites et accueilli 200 visiteurs externes.

Genève – Bureau du Conseil de l'Europe/Délégation permanente auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Visite du Secrétaire Général (27-28 Février)

Le Secrétaire Général a rencontré le Secrétaire Général de l'ONU M. Antonio Guterres, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, Commissaire des Droits de l'Homme aux Nations Unies, M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg et Mme Ingrid Deltenre, Directrice Générale de l'Union européenne de Radio-télévision. Il s'est adressé au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies et a pris part à la discussion du panel ministériel sur les droits de l'Homme en Crimée.

Activités du Bureau

- Le chef du bureau ad interim a présenté sa lettre d'accréditation au Directeur Général du Bureau des Nations Unies de Genève M. Michael Moeller le 27 décembre 2016. Il a assumé pleinement ses fonctions à partir du 10 janvier 2017.
- Réunions avec des Représentants Permanents de trois Etats membres du Conseil de l'Europe qui vont être examinés par l'EPU et ses mécanismes en mars 2017 (Islande, Lituanie et République de Moldavie).
- Réunion avec M. Gianni Magazzeni, à la tête de la branche des Amériques, de l'Europe et de l'Asie centrale au HCDH, afin de préparer la réunion annuelle de coordination entre le Conseil de l'Europe et le HCDH, (Strasbourg, 31 janvier 2017)
- Réunion avec M. Eric Tistounet, à la tête de la branche du Conseil des Droits de l'Homme, pour préparer sa participation à l'échange de points de vue du CM sur la coopération Conseil de l'Europe et l'ONU en février 2017, ainsi que les modalités de la participation du Secrétaire Général à la 34^e session du Conseil des Droits de l'Homme.
- Réunion (avec la participation de Maw Gilbert, Conseiller, DER) avec Mme Monika Linn, Conseillère principale de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU), afin de discuter sur la contribution du Conseil de l'Europe à l'Agenda 2030 sur les objectifs de développements durables. (24 janvier 2017)
- Participation à la visite du Commissaire des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe M. Nils Muižnieks à Genève les 26-27 janvier.
- Rencontre avec 24 Délégations permanentes à Genève, afin de discuter l'agenda à venir du Conseil des Droits de l'Homme et l'Examen Périodique Universel ainsi que des projets de résolutions pertinents que les délégations présenteront.
- Différentes réunions protocolaires et organisationnelles en vue de la préparation de la 34^e session de Conseil des Droits de l'Homme et de la visite du Secrétaire Général.

Lors de la 34^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme, la délégation du Conseil de l'Europe a émis 15 déclarations. Le Bureau a également assisté à de nombreux événements secondaires et rapporté sur des événements en lien avec le Conseil de l'Europe ainsi que des résolutions adoptées par Conseil des Droits de l'Homme au Secrétariat.

Vienne – Bureau du Conseil de l'Europe chargé de la liaison avec l'OSCE, l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Vienne

Réunions de haut niveau

- Réunion avec le Vice SG du 'Roi Abdullah Centre International pour le Dialogue Inter-religieux et Interculturel' (KAICIID), Amb. Alvaro Albacete, 27 février.
- Réunion avec le SG de la Cour Permanente d'Arbitrage, La Haye, Amb. Hugo Siblesz aux nouveaux locaux du Bureau du CdE à Vienne, 16 mars.

Dialogue bilatéral

- Réunion introductive bilatérale avec le Service de la Prévention du Terrorisme (TPB) à l'ONUUDC, 27 mars.

Participation aux Conseils Permanents de l'OSCE

- OSCE CP avec le Président en exercice de l'OSCE, Ministre pour l'Europe, l'Intégration et les Affaires Étrangères de l'Autriche, H.E. Sebastian Kurz, 12 janvier
- OSCE CP avec le Chef de l'OSCE SMM en Ukraine, Amb. Ertuğrul Apakan et le Représentant Spécial de la Présidence du Groupe de Contact Trilatéral, Amb. Martin Sajdik, 19 janvier
- OSCE CP avec le Président du Comité des Ministres du CdE, Ministre des Affaires Étrangères, M. Ioannis Kasoulides et le Président de l'Alliance International de la Mémoire de l'Holocauste, Amb. Mihnea Constantinescu, 26 janvier
- OSCE CP Spécial sur la détérioration de la situation en Ukraine de l'est, 31 janvier
- OSCE CP avec le Chef de la Mission OSCE au Kosovo, Amb. Jan Braathu, 2 février
- OSCE CP avec le Chef des Trois Comités, 9 février
- OSCE CP avec le Chef de la Mission OSCE en Serbie, Amb. Andrea Orizio, 16 février
- OSCE CP avec l'UNHCR Assistant du Haut-Commissaire des Nations Unies pour la Protection, M. Volker Türk et le Chef de la Mission OSCE au Monténégro, Amb. Maryse Daviet, 2 mars
- OSCE CP avec l'OSCE RFoM, Mme. Dunja Mijatović, 9 mars
- OSCE CP avec Vice Premier Ministre et Ministre des Affaires Étrangères de l'ancienne République yougoslave de Macédoine, H.E. Nikola Poposki et l'OSCE OCEEA, M. H. Yurdakul Yigitguden, 16 mars
- OSCE CP avec Doyen et Secrétaire Exécutif de l'Académie Internationale de Lutte contre la Corruption (IACA), M. Martin Kreutner, 23 mars
- OSCE CP avec Chef de la Mission OSCE en Moldavie, Amb. Michael Scanlan et Presidents du "25th meeting of the Co-ordination Group between the CoE and the OSCE", 30 mars.

Comités et conférences experts

- OSCE Assemblée Parlementaire sur les développements de l'OSCE AP et coopération en 2017, 31 janvier.
- Participation du CdB à la réunion sur "L'engagement des Organisations Internationales en Biélorussie" organisée par l'OSCE AP, 3 février.
- Participation du CdB au Symposium de l'Agence Européenne des Droits Fondamentaux (ADF) à l'occasion du 10^e anniversaire de l'ADF avec participation spéciale du Président de l'Autriche, Alexander van der Bellen, 28 février.

- ONUDC - Commission des stupéfiants (CND), avec la participation de M. Jan Malinowski, M. Thomas Kattau et Mme. Elena Hedoux du Groupe Pompidou du CdE, 13-17 mars.
- OSCE Human Dimension Committee Meeting sur la prévention de la torture, 28 mars
- OSCE Security Days – “Creating Inclusive, Safe and Sustainable Cities: Local Approaches to Global Challenges” avec Maire de Vienne Michael Häupl et OSCE SG Lamberto Zannier, 30-31 mars.

Varsovie – Bureau du Conseil de l’Europe chargé de la liaison avec les organisations ou institutions internationales à Varsovie, en particulier avec l’OSCE/BIDDH et la Communauté des Démocraties

- Le premier trimestre de 2017 a amené avec lui le changement à la tête du Bureau du Conseil de l’Europe à Varsovie. Le 31 janvier, Mme Hanna Machińska a achevé son travail en tant que directrice du Bureau et à partir du premier février, le Ministre des affaires étrangères de Pologne a détaché un diplomate de carrière, M. Pawel Wierdak afin d’exercer en tant que nouveau responsable du Bureau de Varsovie. Suite à la signature de l’accord concernant les termes et conditions du détachement du fonctionnaire polonais au Conseil de l’Europe, le Secrétaire Général a informé les délégués des Ministres sur ce changement lors de la 1279^{ème} réunion du Comité des Ministres.
- Entre le 13 et le 16 mars, le nouveau responsable du Bureau a visité le siège du Conseil de l’Europe à Strasbourg. Pendant sa visite, il a participé à la 25^{ème} réunion du groupe de coordination entre le Conseil de l’Europe et l’OSCE qui se concentre principalement sur deux aspects : (i) la protection des droits des personnes issues de minorités nationales et (ii) la promotion de la tolérance et de la non-discrimination. Il a pris part aux échanges de points de vue entre les délégués des ministres et la présidence autrichienne de l’OSCE concernant les priorités et objectifs mis en avant par Vienne et dans la conférence de haut niveau à l’occasion du 10^{ème} anniversaire du Mémorandum d’accord entre le Conseil de l’Europe et l’Union européenne.
- Il a également rencontré Mme Leyla Kayacik, à la tête du Cabinet du Secrétaire Général, qui lui a présenté les lettres du Secrétaire Général adressées aux directeurs d’organisations avec lesquelles le Bureau de Varsovie est en relation. Il a également tenu de nombreuses réunions avec des représentants de directions et départements du Secrétariat du Conseil de l’Europe, notamment ceux de la direction des relations externes, la direction générale des Droits de l’Homme et de l’état de Droit, la direction générale de la Démocratie et la direction générale des programmes. Les réunions concernaient les perspectives de coopération entre le Conseil de l’Europe et le BIDDH, surtout au vu de l’imminent changement du directeur du BIDDH, ainsi que les possibilités de revigorer la coopération avec la Communauté des Démocraties. Le directeur du Bureau a également rencontré le Commissaire des Droits de l’Homme, le Secrétaire Général du Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux et le Secrétaire Général de l’Assemblée Parlementaire du Conseil de l’Europe.
- Lors du premier trimestre de 2017, le Bureau a suivi avec attention les discussions à propos des nominations aux positions importantes de l’OSCE, à savoir le Secrétaire Général de l’OSCE, le Directeur du BIDDH, le Haut-Commissaire aux minorités nationales et le Représentant pour la liberté des médias, avec une attention particulière accordée à la sélection du directeur du BIDDH. De même, le Bureau a fait très attention à la succession du Secrétaire Général de la Communauté des Démocraties. Le Bureau maintient des contacts réguliers avec le Ministère des Affaires étrangères polonais et le corps diplomatique à Varsovie.
- La transition à la tête du Bureau a abouti à la nécessité de régler de nombreuses questions administratives, liées au fonctionnement du Bureau. Cela inclut entre autres l’hypothèse de responsabilité des locaux du Bureau, la conduite de la procédure permettant au nouveau directeur d’agir en tant que signataire autorisé pour les comptes bancaires du Bureau et la reprise de la responsabilité des comptes du Bureau avec les outils informatiques locaux et les fournisseurs téléphoniques.
- En vue de la future amélioration des outils informatiques des locaux du Bureau, celui-ci a reçu le Représentant du département des technologies de l’information, qui a conduit une

évaluation des besoins, établi une base pour de futures solutions et émis un projet préliminaire concernant le budget et les travaux à réaliser.

B. BUREAUX DE TERRAIN ET DE PROGRAMMES

Introduction

Sur la base de la Résolution [CM/Res\(2010\)5](#), les bureaux du Conseil de l'Europe dans les États membres et les États non membres :

- représentent le Secrétaire Général auprès des autorités nationales du pays hôte ;
- promeuvent et soutiennent les politiques et activités des autorités nationales, ainsi que celles des organes du Conseil de l'Europe, liées au statut de membre du Conseil de l'Europe ;
- apportent conseil et assurent le soutien et la coordination d'ensemble sur place avec les autorités nationales pour la planification, la négociation et la mise en œuvre en temps voulu des activités de coopération ciblées du Conseil de l'Europe, y compris les Programmes conjoints avec l'Union européenne et d'autres donateurs ;
- facilitent l'identification des besoins pour le renforcement des capacités, en coopération avec les autorités nationales ;
- conduisent des activités de mobilisation de ressources financières pour des projets spécifiques ;
- coordonnent les activités dans le pays avec les autres organisations et institutions internationales (UE, OSCE, ONU) et d'autres partenaires internationaux et locaux actifs dans le pays ;
- mènent une politique médiatique volontariste, en étroite collaboration avec la Direction de la Communication, en vue d'améliorer la visibilité de l'Organisation, de ses valeurs et de ses activités auprès du grand public.

Le présent document couvre la période de rapport de janvier à mars 2017. À la suite de la décision [CM/Del/Dec\(2013\)1175/1.6F](#) du 3 juillet 2013, les rapports d'activité seront publiés tous les trois mois, à compter de la période juillet-septembre 2013.

Bakou

Situation du bureau

Équipe principale : 6 personnes ; personnel affecté aux projets : 10 personnes ; total : 16 personnes.

Le bureau met en œuvre six projets financés conjointement avec l'UE, dont quatre menés dans le cadre du CCP et deux projets conjoints.

État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération

- Projet conjoint UE/CdE, dans le cadre du CCP, « Application de la Convention européenne des droits de l'homme et de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme » : 92 avocats, 37 juristes spécialisés dans les droits de l'homme et 45 juges de Bakou et d'autres régions ont reçu une formation sur certains articles de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme à l'occasion de 7 formations en cascade. Trois stages de formation ont été organisés, en coopération avec l'Académie de justice, sur le droit de propriété dans la CEDH, à l'intention de 126 candidats aux fonctions de juge récemment sélectionnés. Sept formateurs certifiés du programme de formation de formateurs ont achevé avec succès la formation HELP sur les critères de recevabilité des requêtes devant la Cour européenne des droits de l'homme.
- Projet conjoint UE/CdE, dans le cadre du CCP, « Liberté d'expression et liberté des médias » : au cours de la période de référence, dix journalistes et professionnels des médias ont pu se familiariser avec les normes de la CEDH en matière de respect de la liberté d'expression et de la liberté des médias au cours d'une visite d'étude du 22 au 24 mars à Strasbourg. Les projets de programmes sur les thèmes « Éthique du journalisme » et « Liberté d'expression et liberté des médias » élaborés par des experts locaux ont été révisés par un expert international et ont recueilli des commentaires positifs. Quatre manuels de journalisme sont en cours d'élaboration en vue de leur publication.
- Projet conjoint UE/CdE, dans le cadre du CCP, « Renforcer les capacités de lutte contre la corruption et la prévention en Azerbaïdjan » : le projet a permis de lancer un système de suivi et de rapports en ligne concernant le plan d'action national sur la promotion d'un gouvernement ouvert 2016-2018 et a formé 50 représentants des organes gouvernementaux chargés d'établir des rapports à l'utilisation de cet outil. Une méthodologie d'évaluation du niveau de mise en œuvre du Plan d'action a également été mise au point. Des agents des forces de l'ordre et des fonctionnaires ont aussi bénéficié d'une formation sur la protection des donneurs d'alerte et les autorités nationales ont reçu un soutien pour l'élaboration de la loi sur les dispositions à prendre pour une conduite éthique des parlementaires.
- Projet conjoint UE/CdE, dans le cadre du CCP, « Appui à l'amélioration de l'efficacité des tribunaux, de la formation des juges et de l'autonomie de la justice en Azerbaïdjan » : les experts de la CEPEJ finalisent un rapport d'évaluation des activités menées par les tribunaux pilotes sur le programme de formation des tribunaux. Dans le cadre du projet, une série de documents d'orientation ont été présentés en vue de renforcer la capacité institutionnelle de l'Académie de justice et d'améliorer la formation des juges, et un atelier de sensibilisation à la loi a été organisé pour le personnel des divisions régionales judiciaires (DRJ). Les représentants du ministère de la Justice et des DRJ ont participé à une visite d'étude en Hongrie afin de prendre connaissance des

bonnes pratiques et d'échanger leurs expériences en matière de prestation de services juridiques au niveau local.

- Projet conjoint UE-CdE « Dialogue avec la société civile » : en mars, un expert international a rédigé un projet de rapport final analysant la législation et les pratiques des ONG, ainsi que des recommandations à des fins d'amélioration. Le projet de rapport sera présenté en avril 2017 lors d'une conférence avec l'ensemble des acteurs concernés. En mars, un expert local a entamé une évaluation des lois et des politiques qui régissent la participation civile aux processus de décision en Azerbaïdjan parallèlement à une étude des pratiques en vigueur. Les résultats de cette évaluation seront présentés dans un rapport incluant une série de propositions de recommandations.
- Projet conjoint UE/CdE « Soutien additionnel à la réforme du système pénitentiaire en Azerbaïdjan » : deux missions ont permis d'évaluer les besoins des détenus et des directions des établissements pénitentiaires en matière de prestations de services de santé, y compris de soins de santé mentale, compte tenu des normes et bonnes pratiques européennes, ainsi que de mettre en évidence les secteurs à améliorer, à l'échelle du système et dans les trois prisons pilotes. Les résultats de l'évaluation, les recommandations et les secteurs prioritaires ont été discutés avec les partenaires locaux du projet, et les consultants du Conseil de l'Europe ont apporté une aide initiale en élaborant les grandes lignes de la stratégie et des plans d'action visant à réformer les services de santé en prison et la gestion pénitentiaire.

Autres activités à signaler

- Le 15 février, la chef de bureau a participé à la visite effectuée dans le village de Cocuk Mercanli dans la région de Jabrail organisée par le Comité national des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.
- Le 15 mars, la chef de bureau a prononcé un discours lors de la réunion de la Commission sur les migrations, les réfugiés et les personnes déplacées à Bakou, organisée par l'APCE et Milli Mejlis.

Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- Les 11 et 12 janvier, Philippe Boillat, directeur de la DGI a conduit une mission conformément à l'article 52 de la Convention européenne des droits de l'homme.
- Les 12 et 14 janvier, Stefan Schennach et Cezar Florin Preda, corapporteurs pour le suivi de l'Azerbaïdjan par l'APCE, ont effectué une visite d'information dans le pays.
- Les 9 et 10 février, Alain Destexhe, rapporteur sur l'Azerbaïdjan de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'APCE a effectué une visite d'information dans le pays.
- Les 15 et 16 mars, Alexandre Guessel, directeur des Affaires politiques, s'est rendu dans le pays pour examiner l'état de la mise en œuvre des engagements souscrits par l'Azerbaïdjan.

Belgrade

Situation du bureau

Équipe principale : 5 personnes ; personnel affecté aux projets : 17 personnes ; total : 22 personnes.

Au cours de la période considérée, le bureau a mis en œuvre sept projets, dont six cofinancés par l'Union européenne (un étant de portée nationale, un de portée régionale et quatre dans le cadre du programme Facilité horizontale) et un financés par le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme.

État de mise en œuvre des projets

- **Projet conjoint UE/CdE « Gestion des ressources humaines au sein des collectivités locales »** : les consultants locaux ont été formés afin de mettre en œuvre des dispositifs de soutien au niveau des municipalités lors d'une session de formation des formateurs ; la mise en œuvre de ces dispositifs a été lancée dans 20 collectivités locales pilotes ; le protocole d'accord entre les collectivités locales pilotes, le bureau et la délégation de l'UE a été signé ; des analyses de l'évaluation des besoins en formation ont été présentées à l'ensemble des acteurs concernés ; un soutien a été apporté à la création du Conseil pour le développement personnel des employés des collectivités locales, et notamment des conseils sur le programme à mettre en œuvre et en matière de renforcement des capacités.
- **Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la protection des droits de l'homme des personnes détenues et condamnées en Serbie »** : cette action a été lancée le 26 janvier avec la tenue du premier comité directeur, qui a permis de déterminer l'action globale ainsi que de prévoir les activités pour les six mois à venir. Les documents sur l'action initiale ont été révisés en conséquence et un plan détaillé des interventions a été adopté. Une première réunion de coordination avec les organisations de la société civile tenue le 28 mars a permis d'examiner leurs activités passées, en cours et à venir, ainsi que l'implication possible dans l'action. Des missions d'évaluation initiale devraient être organisées.
- **Facilité horizontale UE/CdE « Soutenir les recours effectifs et l'entraide judiciaire (SEMA) »** : le premier comité directeur tenu le 2 mars à Belgrade a permis d'adopter l'action globale et un plan d'action détaillé. Lors d'une réunion de travail le 7 mars à Zrenjanin, 50 conseillers judiciaires et assistants ont discuté de l'harmonisation de la jurisprudence et des moyens d'améliorer l'application de la CEDH au niveau national. Un groupe de travail en cours de création sera chargé de réexaminer les principaux obstacles auxquels sont confrontés les recours internes et les causes de leur absence parallèlement à une évaluation des besoins inhérents.
- **Facilité horizontale UE/CdE « Prévention et lutte contre la traite des êtres humains »** : des négociations intenses et approfondies avec les autorités et d'autres parties prenantes ont permis d'affiner le plan d'action triennal, et notamment de supprimer une attention spécifique accordée aux enfants victimes et un volet portant sur le renforcement des capacités des travailleurs demandeurs d'asile et l'identification des victimes.
- **Facilité horizontale UE/CdE « Renforcement de la protection des minorités nationales »** : là encore, des négociations intenses et approfondies avec les autorités et d'autres acteurs concernés ont mené à la modification du plan d'action triennal, notamment afin d'aller au-delà de la révision de loi sur les minorités nationales et d'inclure la sensibilisation des minorités nationales et leurs droits, ainsi que l'enseignement dans les langues des minorités et leur utilisation dans l'administration et le système judiciaire.

- Programme conjoint UE/CdE « Renforcement de l'expertise juridique sur la liberté d'expression et des médias en Europe du Sud-Est – JUFREX » : deux formations des formateurs ont été organisées sur la liberté d'expression, l'une à l'intention des avocats (23-26 février, Vrdnik, Serbie), l'autre pour les juges et les procureurs (6-10 mars, Budva, Monténégro), impliquant chacune des participants des deux juridictions. Une convention de subvention avec le Conseil de la presse a été signée en février pour la mise en œuvre du volet 3 du projet JUFREX en Serbie (la formation des acteurs des médias), dont la première activité était une conférence tenue le 8 mars à Belgrade pour les étudiants en journalisme sur les normes du Conseil de l'Europe dans le domaine des médias et l'éthique des médias.
- Contribution volontaire - Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme, projet « HELP » dans les Balkans occidentaux et en Turquie : le programme sur une justice adaptée aux enfants est en cours de finalisation. Une formation des formateurs a été dispensée à 43 formateurs HELP de Bosnie-Herzégovine, de Serbie et de « l'Ex-République yougoslave de Macédoine ». En coopération avec d'autres projets de renforcement des capacités du Conseil de l'Europe, 16 formations HELP ont été mises en œuvre dans quatre pays bénéficiaires (la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro, la Serbie et la Turquie). Elles ont couvert six sujets (les critères de recevabilité, la liberté d'expression, les crimes de haine et le discours de haine, les droits de propriété, les motifs des décisions pénales et la justice transitionnelle) et rassemblé quelque 450 professionnels du droit.

Actions de suivi

- Les préparatifs du lancement des trois actions restantes de Facilité horizontale en Serbie au deuxième trimestre 2017 se poursuivent.
- Les négociations se poursuivent avec la délégation de l'UE concernant un projet financé par l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) 2017 qui succéderait au projet conjoint UE/CdE en cours sur la gestion des ressources humaines au sein des collectivités locales.
- La réunion du comité directeur au niveau du bénéficiaire pour la Serbie s'est tenue à Belgrade le 12 mai.

Autres activités à signaler

- Les 17 et 18 janvier, une délégation composée de deux membres du secrétariat de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales s'est rendue en Serbie et a rencontré des représentants du ministère de l'Administration publique et des Collectivités locales et du Bureau des droits de l'homme et des minorités. Le deuxième jour de la visite a été consacré à un atelier TAIEX sur le droit à l'information des personnes appartenant aux minorités.
- Le 2 mars, les actions prévues en Serbie dans le cadre de la Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie ont été lancées à Belgrade, avant une audition incluant les autorités locales et des parties prenantes, des représentants des États membres et de la communauté internationale, ainsi que les médias. Les allocutions d'ouverture ont été prononcées par le chef de la délégation de l'UE et Verena Taylor, directrice de l'ODGP.

Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- Du 11 au 14 janvier, Gudrun Mosler-Törnström, Présidente du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (CLRAE), et Andreas Kiefer, secrétaire général du Congrès, ont effectué une visite officielle en Serbie.
- Du 28 février au 2 mars, le Congrès a effectué une visite de contrôle régulière en Serbie.

- Du 6 au 10 mars a eu lieu la deuxième visite d'évaluation du GRETA.
- Le 30 mars, une délégation de l'Assemblée parlementaire est arrivée pour observer les élections présidentielles en Serbie le 2 avril.

Bucarest

Situation du bureau

Équipe principale : 0,5 personnes ; personnel affecté aux projets : 19 personnes ; total : 19,5 personnes.

Cinq projets du C-PROC (pour un budget combiné de 20 millions d'euros) ont été mis en œuvre, dont quatre projets conjoints avec l'Union européenne et un projet financé par des contributions volontaires.

État de mise en œuvre des projets

- Contribution volontaire « Cybercrime@Octopus » : elle a permis de financer les visites en Argentine, au Chili et au Costa Rica (15-24 mars) du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY). Ces pays ont été invités à adhérer à la Convention de Budapest il y a sept à dix ans mais n'ont pas encore achevé le processus d'adhésion. Les visites ont permis de mobiliser les gouvernements et des progrès importants ont été faits : en Argentine, l'acte d'adhésion a été soumis par le Président au Parlement juste avant la visite et a été débattu au Sénat pendant la visite du T-CY. L'adhésion devrait intervenir d'ici l'automne 2017. Au Chili, l'instrument d'adhésion a été signé par le Président juste avant la visite et devait être déposé auprès du Conseil de l'Europe en avril ou mai 2017. Au Costa Rica, le Parlement a examiné en première lecture l'adhésion juste avant la visite du T-CY. L'adhésion devrait avoir lieu d'ici septembre 2017. Cybercrime@Octopus a aussi permis de financer un atelier de planification du projet au Bureau du Programme du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité, le C-PROC, qui s'est tenu les 6 et 7 mars, avec la participation d'experts (et leurs ambassadeurs respectifs à Bucarest) des pays suivants : Algérie, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie. Le nouveau projet conjoint CdE-UE CyberSouth sera lancé à la mi-2017 avec un budget de 3,3 millions d'euros et pour une durée de trois ans.
- Projet conjoint UE/CdE « Cybercrime@EAP II » sur la coopération internationale dans la région du Partenariat oriental : il a permis d'assurer le suivi des recommandations émises par le Comité de la Convention sur la cybercriminalité sur l'entraide juridique dans cette région. Le projet a également contribué à l'organisation d'ateliers de formation sur la coopération internationale et la coopération avec les prestataires de service en Arménie, en Azerbaïdjan et en Géorgie, ainsi qu'à la promotion de la réforme du droit procédural sur la conservation rapide en Azerbaïdjan et de l'intégration de la cybercriminalité et des preuves électroniques comme thèmes des programmes des instituts de formation de la magistrature en Géorgie. Dans le cadre d'un atelier organisé à INTERPOL Singapour, les capacités des points de contact 24/7 des pays du Partenariat oriental ont été renforcées.
- Projet UE/CdE, dans le cadre du CCP, « Cybercrime@EAP III » : ce projet a permis de favoriser la coopération public/privé dans plusieurs pays de la région du Partenariat oriental à travers l'organisation de plusieurs ateliers : un séminaire sur la coopération entre les forces de l'ordre et les prestataires de services suivi d'un atelier sur la réforme du droit procédural en Ukraine, et un atelier sur la coopération entre les forces de l'ordre et les prestataires de services au Bélarus. Les pays du Partenariat oriental, ainsi que des experts de l'Europe du Sud-Est (iPROCEEDS) ont rejoint la réunion de préparation de l'Exercice de simulation en matière de cybercriminalité qui a eu lieu en Géorgie afin d'améliorer les échanges d'informations entre les agences.
- Projet conjoint UE/CdE « iPROCEEDS » : ce projet a contribué à renforcer les mécanismes de signalement des faits de cybercriminalité en Europe du Sud-est par l'organisation de missions consultatives en Bosnie-Herzégovine, dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et en

Turquie. Il a également contribué à l'identification des produits de la cybercriminalité en ligne par l'élaboration de directives et de conseils pour l'Albanie, et à la coopération interinstitutionnelle sur les enquêtes financières en ligne par l'organisation d'ateliers en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et en Serbie. Il a aussi permis de renforcer la coopération interinstitutionnelle par le biais d'une formation régionale pour les unités de lutte contre la cybercriminalité, les unités chargées de la criminalité économique, les investisseurs financiers et les procureurs spécialistes des devises virtuelles et des « darknets » à Bucarest, Roumanie.

- Projet conjoint UE/CdE « GLACY+ » (Action globale sur la Cybercriminalité élargie) : il a contribué à l'élaboration de politiques de lutte contre la cybercriminalité au Sénégal et au Ghana ; à l'implication des représentants des forces de l'ordre du Ghana, du Sénégal, du Maroc et de Maurice par l'organisation d'un atelier de renforcement des capacités au Kenya ; à l'élaboration de modifications de la loi pénale au Guatemala et au Panama ; au renforcement des points de contact 24/7 des pays du GLACY+ au cours d'un atelier à INTERPOL, Singapour ; au renforcement des compétences nécessaires aux enquêtes en matière de cybercriminalité, à l'informatique légale et à la coopération public/privé au Sri Lanka ; et à la formation régionale des formateurs de formation judiciaire des pays d'Afrique de l'Ouest (ECOWAS) au Sénégal. Un atelier organisé au Ghana a permis de soutenir l'amélioration des statistiques de justice pénale en matière de cybercriminalité dans tous les pays prioritaires du projet GLACY. Au Sri Lanka, les procureurs ont été formés par le biais d'un cours de formation initiale.

Actions de suivi

- Mise en œuvre des plans de travail du projet ainsi que convenu pour la période d'avril à juin 2017.
- Soumission du rapport final du projet GLACY à la Commission européenne.

Autres activités à signaler

- Conclusion en mars d'une convention de subvention avec INTERPOL qui prévoit qu'INTERPOL (Singapour) prendra la direction de la composante du projet GLACY+ consacrée aux services répressifs.
- Réunion en mars des ambassades des Parties à la Convention de Budapest représentées à Bucarest, Roumanie, sur les travaux du C-PROC et les activités du Comité de la Convention sur la cybercriminalité.

Chisinau

Situation du bureau

Équipe principale : 6 personnes ; personnel affecté aux projets : 15 personnes ; total : 21 personnes.

La nouvelle chef de bureau adjointe a pris ses fonctions le 1^{er} janvier.

Le bureau de Chisinau mène six projets, dont cinq financés par l'UE ou conjointement avec l'UE et un financé par des contributions volontaires.

État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération

- Projet conjoint UE/CdE, dans le cadre du CPP, « Renforcer l'efficacité de la justice et soutenir la profession d'avocat » : il a permis de mener une mission d'experts de trois jours, deux dernières sessions de formation et deux événements de clôture (la conférence finale et la réunion finale du comité directeur). Les activités s'appuyaient sur l'examen de toutes les mesures prises par l'équipe de la CEPEJ et les tribunaux pilotes eux-mêmes aux fins d'évaluation de l'efficacité et de la qualité des services judiciaires. Les tribunaux ont aussi réalisé des enquêtes de satisfaction des utilisateurs, des avocats et des employés des tribunaux, en vue d'évaluer la qualité des services sur la base de la perception des utilisateurs et du personnel. Les experts de la CEPEJ ont présenté un rapport final sur la formation des tribunaux.
- Programme régional UE/CdE, dans le cadre du CCP, « Renforcement des cadres institutionnels de la gouvernance locale » : une réunion du comité directeur a eu lieu le 26 janvier. Un projet d'étude de pré faisabilité sur la coopération intercommunale en matière de gestion des déchets solides à Adjara, en Géorgie, a été élaboré. En Arménie, sept groupements de communes expérimentent un pilote de l'analyse comparative des finances. Douze demandes des autorités locales arméniennes, géorgiennes, moldaves et ukrainiennes ont été sélectionnées concernant la mise en œuvre d'initiatives locales sur la gouvernance éthique et la transparence. La troisième réunion de la Communauté de pratique et une réunion sur les initiatives locales qui ont été sélectionnées pour bénéficier de petites subventions ont eu lieu les 1 et 2 mars à Strasbourg.
- Projet conjoint UE/CdE, dans le cadre du CCP, « Soutenir les efforts déployés au plan national pour prévenir et combattre la discrimination en Moldova » : du 27 et 31 octobre, plus d'une centaine de personnes ont suivi une formation sur la lutte contre la discrimination en Moldova. L'événement, qui visait cinq groupes différents, a porté sur les bonnes pratiques en matière de non-discrimination en Europe destinées à soutenir l'harmonisation des normes juridiques de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Charte sociale européenne. Parmi les participants figuraient des représentants de la Chancellerie d'État des conseils des districts locaux, des directeurs de jardin d'enfants, des chefs de services de centres de soins de santé ou d'hôpitaux locaux, des étudiants des écoles de police et militaires, et des journalistes.
- Projet conjoint UE/CdE, dans le cadre du CPP, « Assistance préélectorale en République de Moldova » : les 16 et 17 février, une conférence postélectorale d'examen des élections présidentielles de 2016 organisée à Chisinau a principalement abordé les enseignements tirés ainsi que les défis et les contraintes de la législation électorale en vigueur, et les pratiques en matière de contrôle du financement des campagnes, les médias, les contentieux électoraux, et le vote à l'étranger. Elle a réuni plus de 100 participants, parmi lesquels les présidents de la Cour constitutionnelle et de la Commission électorale centrale, des membres de cette commission et

des commissions de district, du parlement, du gouvernement, de la justice, des partis politiques, des organisations internationales et des organisations de la société civile.

- Contribution volontaire du Danemark au projet « Soutien à la réforme de la justice pénale en République de Moldova » : une conférence internationale sur les services modernes du ministère public a été organisée, à laquelle ont participé quelque 200 personnes de différents pays européens, afin de discuter des progrès de la réforme du ministère public en Moldova. Un séminaire de renforcement des capacités en matière de communication avec les médias a été suivi par 30 procureurs. Le service des établissements pénitentiaires a été doté de dispositifs techniques (caméras et autres appareils techniques) pour un montant de plus de 32 000 euros, qui ont été distribués à 17 établissements pour la documentation appropriée des indications de torture et autres mauvais traitements, ainsi qu'afin d'améliorer la protection des droits de l'homme et la sécurité dans les prisons.
- Programme conjoint UE-CdE « Promouvoir la liberté et le pluralisme des médias en République de Moldova » : la phase initiale du projet a débuté par la tenue de plusieurs réunions avec les homologues et les partenaires de développement locaux, ainsi que l'élaboration d'un plan de travail plus détaillé.

Autres activités à signaler

- En janvier-mars 2017, la Communauté juive de Moldova a mené un projet sur la Mémoire de l'Holocauste avec le soutien du Conseil de l'Europe (à hauteur de 3000 euros).
- Les 10 et 11 mars, la Commission de Venise a adopté lors sa session plénière un Avis (ou mémoire) amicus curiae sur l'article 307 du Code pénal (rendant une décision qui est contraire à la loi), à la suite d'une demande de la Cour constitutionnelle moldave (CC). Par conséquent, le 28 mars, la CC a décidé de révoquer l'exception d'inconstitutionnalité et de déclarer l'article 207 constitutionnel.
- Le 14 mars, la Commission de Venise a rendu un avis conjoint sur le projet de loi 281 qui modifie et complète la loi sur le « mandat de sécurité ».

Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- Du 23 au 25 mars, une délégation du GR-DEM (Lituanie, Autriche, Allemagne, Pays-Bas, Norvège, Roumanie, Suède, République de Moldova) s'est rendue en Moldova pour un échange de vues approfondi avec les autorités moldaves, des partis parlementaires et extraparlimentaires, la société civile et des représentants de la communauté internationale en vue de l'élaboration du nouveau plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Moldova. La délégation était accompagnée d'agents du Secrétariat du Conseil de l'Europe.

Kiev

Situation du bureau

Équipe principale : 10 personnes ; personnel affecté aux projets : 32 personnes ; total : 42 personnes.

Dans le cadre du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine 2015-2017, le bureau met en œuvre 15 projets, dont neuf financés par des contributions volontaires et six financés dans le cadre du CCP CdE/UE.

État de mise en œuvre des projets et programmes

- Projet conjoint UE-CdE, dans le cadre du CCP, « Soutien à la mise en œuvre de la réforme de la justice en Ukraine » : le projet a permis de coopérer étroitement avec le Haut conseil de la justice et, à sa demande, de fournir des avis d'experts sur son Règlement et la loi sur le Haut conseil de la justice, visant à améliorer la législation en la matière au regard des normes du Conseil de l'Europe. L'expertise du Conseil de l'Europe a aussi aidé le Conseil public pour l'intégrité à développer sa méthode d'évaluation individuelle des juges et des candidats à la fonction de juge. Parallèlement, le projet a aidé le bureau de l'agent du gouvernement ukrainien à améliorer la qualité de ses rapports présentés à la réunion du Comité des Ministres du 7-10 mars concernant la qualité des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme sur l'indépendance de la justice et la non-exécution des décisions de justice internes.
- Contribution volontaire du Danemark au projet « Soutien continu à la réforme de la justice pénale en Ukraine » : au cours de la période de référence, le projet a permis d'organiser huit formations sur la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme pour plus de 400 nouveaux procureurs des parquets locaux, conjointement avec l'École nationale des procureurs de l'Ukraine (NAPU). Une visite d'étude des représentants du Bureau du Procureur général et de la NAPU au siège du Conseil de l'Europe a eu lieu en février afin de discuter et de convenir des actions de suivi spécifiques à mettre en œuvre dans le cadre du projet. Le 22 mars, une table ronde a été organisée sur l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et l'application de la jurisprudence de la Cour dans les activités du ministère public, conjointement avec le bureau du Procureur général et la NAPU, dans le cadre des activités menées à la suite de la visite. D'autres mesures visant à améliorer l'exécution des arrêts et la mise en œuvre des normes de la Cour européenne des droits de l'homme dans le fonctionnement du ministère public, et des actions de soutien du Conseil de l'Europe ont été indiquées. Une visite d'étude de la délégation des procureurs ukrainiens a été organisée à l'École nationale de la magistrature française du 1^{er} au 3 mars, permettant aux participants de se familiariser avec le système de formation initiale et continue des procureurs. La réunion du comité directeur du projet qui a eu lieu en mars a permis de présenter le rapport du projet pour 2016 et d'approuver le plan de travail pour 2017.
- Plan d'action « Décentralisation et consolidation territoriale en Ukraine » : à la demande de la commission du Parlement chargée de l'autonomie locale, le programme a permis d'élaborer et de présenter une vue d'ensemble de la gouvernance des zones métropolitaines. Par le biais du programme de formation « Leadership Academy », 37 maires des nouveaux regroupements de communes ont renforcé leurs capacités de leadership. Le programme a aussi contribué à l'organisation en mars d'événements en cascade destinés à renforcer les capacités des représentants des régions de Donetsk et de Louhansk, et notamment : une deuxième session du programme de formation au leadership et une visite d'étude en Pologne. Il a aussi permis de

sensibiliser le grand public, les fonctionnaires des collectivités locales et les médias sur la réforme de la décentralisation, avec la mise en place, conjointement avec le ministère du Développement régional, d'un concours national sur « les bonnes pratiques des collectivités locales » et la tenue d'une réunion à laquelle ont participé le Premier ministre, M. Volodimir Groysman, quatre ministres sectoriels et plus de 120 représentants des médias régionaux à l'occasion du troisième anniversaire de l'adoption du concept de la réforme de l'autonomie locale. Enfin, lors de réunion en mars, le comité directeur du programme a approuvé le rapport sur la mise en œuvre du programme pour 2016 et a recommandé l'approbation de la proposition de révision du programme et sa mise en œuvre en 2017.

- Plan d'action « Promotion de la démocratie locale en Ukraine » : dans le cadre de trois ateliers pratiques, organisés par le projet dans les villes de Lviv, Kharkiv et Odessa, 80 élus locaux (47 maires, 6 présidents de conseils locaux et 27 conseillers de l'est, du sud et de l'ouest de l'Ukraine, dont 26 % de femmes) ont été sensibilisés sur les principes de la démocratie locale et régionale, en particulier ceux consacrés par la Charte européenne de l'autonomie locale, ainsi que sur le processus de décision participatif et les normes d'éthique dans les politiques locales. Lors d'échanges entre pairs, auxquels ont participé des membres du Congrès du Conseil de l'Europe et des experts de République tchèque, de Géorgie, d'Allemagne, d'Irlande, de Lituanie, de Slovénie et d'Ukraine, des maires et des conseillers ont discuté de l'application pratique des normes de bonne gouvernance au niveau municipal.

- Plan d'action « Assistance aux autorités ukrainiennes pour réformer le code électoral et mener des réformes constitutionnelles » : en mars, le projet a permis d'organiser, en coopération avec le Parlement et l'agence nationale de prévention de la corruption, une conférence internationale visant à aborder les questions liées au financement des partis politiques en Ukraine, y compris la législation en vigueur, les développements récents et les perspectives. De plus, en coopération avec l'IFES, le projet a contribué à l'organisation d'une table ronde afin de discuter des normes internationales relatives à la mise en place de mécanismes efficaces pour régler les contentieux électoraux en Ukraine. Conjointement avec l'OSCE, l'IFES et la CEC, une conférence de deux jours a été organisée sur l'utilisation et l'application des nouveaux systèmes informatiques dans le processus électoral à l'intention de plus de 100 représentants de la société civile, des médias, des sociétés informatiques et des administrations électorales d'Ukraine, de Lettonie, de Géorgie et de Moldova. La conférence a été l'occasion de discuter des avantages et des inconvénients des divers systèmes électoraux informatiques, ainsi que des implications liées à la sécurité des différents systèmes de gestion des résultats à l'échelle mondiale et en Ukraine.

- Plan d'action « Réforme de la pratique électorale en Ukraine » : en coopération avec deux autres projets conjoints UE-CdE en cours dans le cadre du CCP, une conférence internationale s'est tenue sur les développements récents et les perspectives d'évolution concernant le financement des partis politiques en Ukraine. Les résultats et les recommandations des participants de la conférence seront diffusés auprès des acteurs nationaux concernés en vue d'améliorer la législation pertinente. Le projet a aussi contribué à l'organisation d'une conférence internationale sur les défis et les risques liés à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information dans le processus électoral en garantissant la participation du président du comité ad hoc du Conseil de l'Europe sur le vote électronique (CAHVE) en 2015-2016.

- Plan d'action « Renforcer la protection des droits de l'homme des personnes déplacées en Ukraine » : lors de sa réunion en février, le comité directeur du projet a approuvé le rapport du projet pour 2016 et le plan de travail du projet pour 2017. Au cours de la période de référence, le projet a facilité la poursuite des travaux du groupe de travail sur l'amélioration de la législation nationale relative à la protection des droits de l'homme des personnes déplacées établie par le ministère des Territoires occupés temporairement et des Personnes déplacées, en organisant une visite d'étude de ses membres dans les institutions européennes à Strasbourg, plusieurs réunions des sous-groupes concernés, et une série de tables rondes régionales. De plus, des projets de modifications législatives accordant aux personnes déplacées le droit de bénéficier d'une

assistance juridique secondaire gratuite et simplifiant l'accès à l'éducation des élèves faisant partie de ce groupe ont été adoptés conformément aux normes du Conseil de l'Europe. Afin de garantir une meilleure application des voies de recours judiciaires et non judiciaires pour la protection des droits des personnes déplacées, le projet a soutenu des visites de travail du Médiateur dans les régions de Luhansk et Donetsk, ainsi que des consultations en ambulatoire pour les personnes déplacées dans des lieux reculés. Le projet de méthodologie sur le suivi des droits de l'homme des personnes déplacées du Bureau du médiateur et de ses partenaires de la société civile a été finalisé ; son pilotage est en cours. À la suite de l'appel à subventions des ONG œuvrant pour les droits de l'homme, l'intégration et l'autonomisation des personnes déplacées en Ukraine, 11 ONG sur 93 candidates ont été sélectionnées par le projet pour fournir une assistance aux personnes déplacées dans les régions visées par le projet.

- Plan d'action « Renforcement de la liberté des médias et création d'un véritable service public de radiodiffusion en Ukraine » : la personne morale du radiodiffuseur public a été enregistrée en janvier et le projet a soutenu les activités visant à accroître la transparence de l'élection de la direction du conseil de surveillance et de la sélection pour le poste de président du conseil d'administration. Les membres du conseil de surveillance ont été formés sur les modèles régionaux du radiodiffuseur public en Europe. Une conférence internationale de haut niveau « La sécurité des journalistes : un impératif pour la liberté des médias. Liberté d'expression et ordre public » et une visite d'étude des principales parties prenantes à Strasbourg ont permis d'aborder les questions liées à la sécurité des journalistes et à l'impunité. Une formation en ligne intitulée « L'accès à l'information de A à Z » a été élaborée et mise en ligne sur la plateforme ukrainienne Prometheus ; plus de 2000 personnes s'y étaient enregistrées avant le lancement officiel de la formation.

- Projet conjoint UE/CdE, dans le cadre du CCP, « Lutte contre la corruption en Ukraine » : le projet a permis de financer la conférence internationale « Financement des partis politiques en Ukraine : législation en vigueur, développements récents et perspectives d'évolution », tenue le 15 mars, qui a été l'occasion de discuter des derniers développements dans ce domaine et de définir les mesures que les principales parties prenantes devront prendre. Le projet a également soutenu l'élaboration des recommandations du département du contrôle interne du bureau national de lutte contre la corruption sur les questions liées au contrôle interne et au contrôle de gestion, qui seront traduites en ukrainien et transmises au bénéficiaire concerné.

- Projet conjoint UE/CdE, dans le cadre du CCP, « Renforcement de la mise en œuvre des normes européennes des droits de l'homme en Ukraine » : le projet a contribué à la révision post-adoption de la loi de l'Ukraine sur le Haut Conseil de la Justice et notamment la partie relative aux modifications du CPP et de la loi de l'Ukraine sur les activités opérationnelles de recherche (des détectives) concernant la mise en place de l'unité d'enquête au sein du service pénitentiaire national qui va à l'encontre des politiques affichées et du cadre institutionnel en vigueur en Ukraine. Plus de 70 membres du personnel des bureaux régionaux et nationaux de la direction des ressources humaines de la police nationale ont renforcé leurs connaissances et leurs compétences en matière de planification stratégique, de recherche analytique et de collecte de données avec deux formations spéciales organisées par le projet. Le manuel sur les normes européennes de prévention des mauvais traitements destiné à la police, aux procureurs, aux juges et aux avocats a été présenté aux acteurs nationaux en mars. Le projet a aussi contribué aux consultations d'experts sur les projets de modifications de la loi de l'Ukraine sur la protection des données personnelles qui se sont déroulées en février à Strasbourg. Enfin, le projet a apporté son soutien d'expert à l'École nationale de la magistrature dans l'élaboration d'un programme de formation pour les juges concernant la prévention de la discrimination basé sur les matériels du programme de formation à distance HELP en matière de lutte contre la discrimination.

- Projet UE/CdE, dans le cadre du CCP, « Soutien additionnel à la réforme du système pénitentiaire en Ukraine » : du fait de leur exposition aux programmes de réinsertion en place

dans le service pénitentiaire écossais lors d'une visite d'étude à Edinbourg, les responsables de haut niveau du ministère de la Justice se sont familiarisés avec les bonnes pratiques et les modèles de travail de réinsertion. Conformément aux recommandations de l'examen du projet à mi-parcours, le programme initialement axé sur des mini-projets vise désormais spécifiquement à l'élaboration de documents d'orientation, et notamment les lignes directrices générales sur la sécurité dynamique. Après la première présentation du rapport d'experts, l'une des prisons non pilotes, la prison pour femmes de Kachanivska n°54, a lancé l'un des modèles de mesures en matière de sécurité dynamique, le « programme d'inspection individualisé ». Cela fait spontanément suite aux mesures mises en place par les deux prisons pour mineurs de Kremenchuk et Pryluky qui appliquent ce dispositif efficace depuis le début de l'année. Si le Code d'éthique révisé du personnel pénitentiaire doit encore être approuvé par le ministère de la Justice, au cours d'un programme de trois formations sur les principes et les dilemmes éthiques du travail pénitentiaire, 69 directeurs d'établissements pénitentiaires et de services de probation des administrations interrégionales de Kiev, Kharkiv et Dnipro ont participé à des exercices interactifs, inspirés de situations de la vie réelle et d'études de cas de la Cour européenne des droits de l'homme. Contrairement aux stéréotypes populaires, par le biais des formulaires destinés à recueillir leur avis, les participants ont salué les discussions sur les normes éthiques et approuvé leurs formats interactifs.

- Projet conjoint UE/CdE, dans le cadre du CCP, « Liberté des médias en Ukraine » : le projet a apporté son assistance d'expert à la commission parlementaire sur la liberté d'expression et au Conseil national de la télé et radiodiffusion afin de réviser le projet de loi sur les services audiovisuels (chapitre sur les nouveaux médias). Plus de 20 membres du groupe de travail sur les services audiovisuels ont été sensibilisés sur les normes européennes relatives aux nouveaux médias, dans le cadre d'un atelier de trois jours sur les réglementations des nouveaux médias organisé par le projet en partenariat avec la commission parlementaire. De plus, 25 représentants de l'industrie médiatique ont pris part à un séminaire organisé par le projet intitulé « Europe créative : de nouvelles possibilités pour l'industrie médiatique ukrainienne » afin d'obtenir des informations sur les outils et les mécanismes du sous-groupe des médias, qui seront accessibles aux autorités ukrainiennes après l'adoption de la nouvelle loi sur les services de médias audiovisuels.
- Projet conjoint UE/CdE « Promotion de l'éducation aux droits de l'homme et de la citoyenneté démocratique » : il a permis de tenir des consultations d'experts avec les représentants du ministère de l'Éducation afin d'intégrer des compétences citoyennes dans le contenu des normes de l'enseignement secondaire de la « Nouvelle école ukrainienne ». Le ministère de l'Éducation et des Sciences a élaboré un projet de normes pour l'enseignement secondaire dans lequel les compétences en matière d'ECD/EDH sont intégrées au programme de la 5^e à la 9^e année. Un glossaire détaillé des termes de l'ECD/EDH a été préparé pour impression. Celui-ci est désormais utilisé par le Centre européen Wergeland et d'autres projets locaux qui mettent en œuvre l'ECD/EDH en Ukraine et dans d'autres pays du Partenariat oriental.

Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- 10-13 janvier : visite de Tiny Kox, rapporteur de la commission de l'APCE du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles ;
- 8 février et 27 février : visite de Régis Brillat, conseiller spécial du Secrétaire Général ;
- 27 mars-7 avril : visite de MONEYVAL en Ukraine.

Pristina

Équipe principale : 6 personnes ; personnel affecté aux projets : 11 personnes ; total : 17 personnes.

Le bureau met actuellement en œuvre sept projets, dont six financés conjointement avec l'UE (dont un programme conjoint à dimension régionale) et un financé par des contributions volontaires de la Norvège et de la Suisse. Deux autres projets sont aussi mis en œuvre au Kosovo* avec le soutien du bureau mais pas par lui, dont l'un est un projet conjoint régional (« *IPROCEEDS* ») et l'autre est financé par la Turquie.

État de mise en œuvre des projets

- Projet conjoint UE/CdE « Lutte contre la criminalité économique au Kosovo* » (PECK II) : le projet PECK II a organisé des groupes de discussion sur les risques de corruption au sein du ministère public et du corps judiciaire, et dans le cadre de la passation de marchés publics. Il a permis de présenter des documents techniques sur l'examen du cadre réglementaire, institutionnel et opérationnel de l'agence de lutte contre la corruption, et des contributions au groupe de travail chargé de réviser la loi sur l'exécution des sanctions internationales, ainsi qu'un document technique sur la réglementation du financement public des ONG. Le projet a aussi permis d'organiser une visite d'étude interinstitutionnelle à Varsovie pour les bénéficiaires de la lutte contre la corruption. PECK II a finalisé le rapport annuel 2016 et l'a soumis au bureau local de l'UE.
- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la qualité et l'efficacité de la justice (KoSEJ) » : des activités de coaching judiciaire ont été organisées aux tribunaux de première instance de Pristina, Ferizaj, Gjilan et à la Cour d'appel. Un rapport d'évaluation complet de l'efficacité du système judiciaire (en matière d'organisation, de charge de travail, de budgets et de personnel des tribunaux) est en cours de finalisation. L'Action soutient le système informatique de gestion des affaires, projet financé par la Norvège, qui utilise les lignes directrices « Cyberjustice », les indicateurs et les tableaux de bord de la CEPEJ visant à améliorer la méthodologie de collecte et d'analyse des données judiciaires. Le projet KoSEJ a permis d'organiser une conférence sur les outils, les normes et la méthodologie de la CEPEJ.
- Projet conjoint UE/CdE – Facilité horizontale « Renforcer l'intégrité et lutter contre la corruption dans l'enseignement supérieur » : cette action, comme le projet suivant « Promouvoir une culture scolaire démocratique et la diversité dans les écoles », a été lancée le 26 janvier en présence du ministre adjoint de l'Éducation, de la Science et de la Technologie, et des parties prenantes. Le projet a réuni près de 50 participants des institutions et des organisations partenaires concernées et a bénéficié d'une large couverture médiatique. L'étude de référence sur les problèmes affectant l'intégrité, l'éthique et la transparence dans le système d'enseignement supérieur a été présentée aux principales parties prenantes au cours d'une table ronde en mars à Pristina. La présentation a suscité un vif intérêt auprès du public et a été largement couverte par les médias.
- Facilité horizontale UE/CdE « Promouvoir une culture scolaire démocratique et la diversité dans les écoles » : faisant suite au lancement officiel des deux Actions sur l'éducation, le premier comité directeur conjoint s'est tenu le jour même. Les participants ont convenu du plan d'activités pour les 24 prochains mois. Le comité directeur se réunira tous les six mois. Le ministère de l'Éducation, de la Science et de la Technologie a contacté les cinq municipalités pour leur demander de sélectionner des écoles pilotes possibles pour le projet. Par la suite, un comité composé des représentants du Conseil de l'Europe, du bureau de l'UE et du ministère de

l'Éducation, de la Science et de la Technologie sélectionnera les écoles sur la base des critères définis.

- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la protection des droits de l'homme des détenus » : cinq groupes de travail ont été organisés respectivement sur la conception d'un manuel de règles sur le recrutement du personnel pénitentiaire, un manuel sur les règlements et les protocoles visant à faciliter le transfert des soins de santé du ministère de la Justice au ministère de la Santé, un manuel de formation sur la santé mentale des prisonniers, et sur le programme de formation du personnel pénitentiaire. Une mission sur l'évaluation des risques et des besoins et sur la réinsertion a été organisée.
- Projet régional conjoint UE/CdE « Renforcement de l'expertise juridique sur la liberté d'expression et des médias en Europe du Sud-Est » (JUFREX) : des formations des formateurs sur l'article 10 de la CEDH ont été organisées pour les juges, les procureurs et les avocats ainsi que les experts locaux et internationaux, à partir d'un manuel personnalisé adapté au contexte et à la législation au niveau local. L'avocat le mieux classé lors de la formation des formateurs a participé à la conférence « Promouvoir le dialogue entre la Cour européenne des droits de l'homme et les organisations de défense de la liberté des médias », qui s'est tenue le 24 mars à Strasbourg.
- Contributions volontaires de la Norvège et de la Suisse « Soutien à la mise en œuvre des normes européennes des droits de l'homme et réforme de l'institution du défenseur des droits de l'homme » (SIEHRS/OIK) : des séminaires pour les conseillers juridiques, les avocats, les juges et les procureurs de la Cour constitutionnelle ont été organisés, tandis que 25 avocats ont participé à une visite d'étude au siège du Conseil de l'Europe. Le personnel de l'OIK a bénéficié d'une formation sur le contrôle du respect des droits de l'homme et l'élaboration de rapports, et trois manuels ont été élaborés (sur le travail avec les victimes et les requérants, sur l'exécution du mandat du mécanisme de prévention national (MNP) et sur le traitement des cas de discrimination). Des consultants internationaux ont rédigé deux rapports d'évaluation : l'un sur les conséquences de la nouvelle législation relative aux droits de l'homme sur le travail de l'OIK et l'autre sur le système d'évaluation des performances des procureurs. Le projet s'est achevé le 28 février.
- Contribution volontaire de la Turquie « Renforcer la lutte contre la violence à l'égard des femmes et contre la violence domestique au Kosovo* » : la réunion de lancement du projet s'est tenue en janvier à Londres pour convenir des méthodes à utiliser pour établir une carte des services généraux et des services de soutien pour les victimes de violence fondée sur le genre et de violence domestique au Kosovo*. Les deux outils utilisés sont les suivants : une enquête destinée aux prestataires de services et une série de questions posées lors d'entretiens individuels approfondis de prestataires sélectionnés. L'enquête et les entretiens sont en cours.

Actions de suivi

- Lancement d'un nouveau projet « Renforcer le mécanisme national de prévention au Kosovo* » le 1^{er} mai.
- Lancement du projet conjoint ROMACTED le 1^{er} mai ; le Kosovo fait partie des six bénéficiaires.
- Cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies pour discuter de la possibilité de soutenir en partie deux propositions de projet dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des Nations Unies et de l'accord de 2013 entre le Conseil de l'Europe et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme.
- Comité directeur des bénéficiaires de Facilité horizontale UE/CdE : (25 avril) pour superviser la situation et orienter les futures actions.
- PECK II : soutien à l'examen de la loi sur l'exécution des sanctions internationales.

- Facilité horizontale : conférence internationale sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'enseignement supérieur (23 mai) ; diffusion de l'étude de référence en anglais, en albanais et en serbe.
- Transmission attendue de l'avis du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales sur le Kosovo* aux autorités pour commentaires.
- SIEHRS/OIK : diffusion des deux rapports d'évaluation susmentionnés.

Autres activités à signaler

- iPROCEEDS a organisé une formation régionale pilote sur les enquêtes sur le darknet et les monnaies virtuelles à Bucarest, à laquelle ont participé un enquêteur financier, un enquêteur chargé d'affaires de cybercriminalité et un procureur du Kosovo*.
- La chef de bureau a participé à la première réunion du groupe de coordination interministériel sur les droits de l'homme, créé pour coordonner le développement des politiques et suivre la mise en œuvre de la législation sur les droits de l'homme.

Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- Du 6 au 9 février, le Commissaire aux droits de l'homme a effectué une mission au Kosovo* lors de laquelle il s'est particulièrement intéressé à la liberté des médias et à la justice transitionnelle.

* Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit à son territoire, ses institutions ou sa population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo

Sarajevo

Situation du bureau

Équipe principale : 6 personnes ; personnel affecté aux projets : 7 personnes ; total : 13 personnes.

Un nouveau chef de bureau, Drahoslav Stefanek, a pris ses fonctions mi-janvier 2017.

Le bureau met directement en œuvre quatre projets : deux financés dans le cadre de la Facilité horizontale UE/CdE pour les Balkans occidentaux et la Turquie, un financé par une contribution volontaire de la Norvège et un autre financé par une contribution volontaire du Liechtenstein et le budget ordinaire du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, le bureau contribue à la mise en œuvre d'un programme régional conjoint avec l'UE sur les médias.

État de mise en œuvre des projets et du plan d'action

- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la protection des droits de l'homme des personnes détenues et condamnées en Bosnie-Herzégovine » : les lignes directrices relatives au traitement par les agents des forces de l'ordre des personnes privées de liberté dans un environnement fermé, qui feront l'objet d'une formation ultérieure dans le cadre de l'Action, ont été finalisées et le projet a été présenté pour commentaires aux représentants des dix services de police de la Bosnie-Herzégovine les 9 et 10 mars à Teslic. Ces consultations ont permis de garantir que les procédures opérationnelles proposées étaient pleinement conformes aux bonnes pratiques de la police en Bosnie-Herzégovine, tandis que des consultants internationaux ont veillé au respect des normes pertinentes du Conseil de l'Europe et autres normes. La rédaction du manuel sur le développement de programmes de gestion des délinquants sur lequel s'appuiera la formation dispensée ultérieurement dans la période de mise en œuvre de l'Action s'est poursuivie lors des sessions du groupe de travail qui se sont tenues les 19 et 20 janvier à Mostar, les 9 et 10 février à Teslić et les 22 et 23 mars à Banja Luka. La rédaction du manuel sur les principaux protocoles de soins de santé en milieu carcéral a été achevée lors de la session du groupe de travail des 26 et 27 janvier à Mostar. Ce manuel vise à harmoniser les soins de santé dispensés dans les établissements pénitentiaires avec ceux fournis au niveau local. Les protocoles élaborés constitueront une composante essentielle des matériels de formation qui seront proposés ultérieurement au cours de la période de mise en œuvre de l'Action.
- UE/CdE – Facilité horizontale « Renforcer les capacités du Médiateur pour les droits de l'homme dans la lutte contre la discrimination » : le projet a permis d'organiser diverses manifestations, dont deux ateliers sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relative à la discrimination fondée sur différents motifs les 1^{er} et 2 février à Mostar et les 16 et 17 mars à Teslic ; une formation en ligne HELP sur le discours de haine et les crimes motivés par la haine lors des réunions de lancement le 8 mars à Banjaluka et le 9 mars à Sarajevo afin d'identifier et de remédier aux problèmes d'incitation à la haine fondée sur différents motifs ; et une deuxième réunion de coordination entre le Médiateur et d'autres institutions concernées sur la mise en œuvre des recommandations du Médiateur le 24 mars à Banja Luka, afin d'améliorer leur coopération.
- Contribution volontaire de la Norvège : « Renforcement des capacités du pouvoir judiciaire au regard de la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme en Bosnie-Herzégovine » : le correspondant HELP de la Bosnie-Herzégovine a été désigné pour la période du 1^{er} février au 25 août 2017. Trois formations HELP destinées aux juges, aux avocats et aux professionnels du droit (sur la justice transitionnelle, les motifs des décisions pénales et les droits de propriété) ont été lancées à Sarajevo en coopération avec les centres de formation des juges et des procureurs de la Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska. Cinq juges de la Bosnie-Herzégovine ont participé à la formation des formateurs HELP qui a eu lieu les 2 et 3 mars à Belgrade.

- Contribution volontaire du Liechtenstein « Renforcement de la culture électorale démocratique et du rôle des jeunes dirigeants politiques » : le 7 mars, un appel public à manifestation d'intérêt a été publié dans le cadre du projet « Renforcement de la culture électorale démocratique et du rôle des jeunes dirigeants politiques en Bosnie-Herzégovine » (École d'études politiques en Bosnie-Herzégovine). Le processus de sélection des participants potentiels de l'École d'études politiques de Bosnie-Herzégovine inclut aussi un contact direct avec les partis politiques en Bosnie-Herzégovine, la société civile, les journalistes et les institutions. La sélection finale, basée sur les CV, les lettres de motivation et les entretiens avec les candidats, devait s'achever le 5 avril.

Mise en œuvre de projets régionaux en Bosnie-Herzégovine (voir également sous « Bureau de Belgrade »)

- Projet régional conjoint UE/CdE « Renforcement de l'expertise juridique sur la liberté d'expression et des médias en Europe du Sud-Est » (JUFREX) : du 21 au 24 février 2017, une formation des formateurs sur l'application des normes de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme s'est tenue à Mostar. À ce jour, des accords de subvention visant à financer la mise en œuvre d'exercices de renforcement des capacités ont été signés avec le Centre de formation des juges et des procureurs de la Fédération de Bosnie-Herzégovine, le Centre de formation des juges et des procureurs de la Republika Srpska et le barreau de la Republika Srpska.

Actions de suivi

- Un nouveau plan d'action doit être élaboré en 2017 pour la période 2018-2021.

Autres activités à signaler

- Le 23 février, le chef de bureau a prononcé un discours d'ouverture lors de la conférence d'ouverture sur « Les élections locales de 2016 – Enseignements tirés », organisée par la Commission électorale centrale de la Bosnie-Herzégovine et le Conseil de l'Europe.
- Le 22 mars, le chef de bureau adjoint a prononcé un discours lors de l'ouverture du programme de formation au leadership (LAP) à Konjic, organisée par le Conseil de l'Europe et l'Association des villes et des municipalités de la Fédération de Bosnie-Herzégovine.
- Le 25 mars, le chef de bureau adjoint a prononcé un discours lors de la conférence finale du projet « Éducation à la paix » du Comité Helsinki pour les droits de l'homme en Republika Srpska qui s'est tenue à Bijeljina.

Tbilisi

Situation du bureau

Équipe principale : 6 personnes ; personnel affecté aux projets : 15 personnes ; total : 21 personnes.

Le bureau met en œuvre 15 projets, dont 12 sont financés par l'UE ou conjointement avec l'UE, et trois par des contributions volontaires.

État de mise en œuvre des projets, programmes et plans d'action

- Programme conjoint UE/CdE, dans le cadre du CCP, « Application de la Convention européenne des droits de l'homme et harmonisation de la législation et de la pratique judiciaire avec les normes européennes en Géorgie » : le projet a permis à 316 professionnels du droit (juges, procureurs, avocats, personnel des tribunaux) d'améliorer leurs connaissances sur des questions liées aux normes de la Convention européenne des droits de l'homme, à l'accès à un procès équitable et aux procès avec jury, à l'interdiction de la discrimination, à la protection du droit de propriété et à la motivation des décisions de justice. En vertu de l'élargissement des compétences des procès avec jury en Géorgie depuis le 1^{er} janvier, à l'occasion d'une réunion de la magistrature et du barreau, 60 professionnels du droit ont pu discuter de leur expérience et des défis actuels qui se posent dans ce domaine ainsi que bénéficier d'une expertise internationale sous l'angle de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Le projet a permis de présenter publiquement l'outil d'évaluation des pratiques en matière de détention préventive, qui élabore en détail la méthodologie permettant de revoir en interne la pratique en la matière. Le document propose une méthodologie par étapes relative à l'utilisation des données statistiques et thématiques pour évaluer l'application de la détention provisoire et déceler les problèmes liés à son utilisation.
- Plan d'action « Renforcement des capacités de l'École supérieure de la magistrature de Géorgie » : un module de formation a été développé pour les juges experts géorgiens sur l'examen judiciaire effectif des délits liés à la corruption (janvier) ; un module de formation a été élaboré, suivi par l'organisation d'une formation des formateurs des juges sur l'examen judiciaire effectif des faits de cybercriminalité (janvier-février) ; et les membres du personnel des cellules de formation et d'analyse de l'École supérieure de la magistrature ont bénéficié d'une formation sur le développement des programmes, les besoins en formation et le processus d'évaluation de l'impact (février-mars).
- Projet conjoint UE/CdE, dans le cadre du CCP, « Promotion de la liberté, du professionnalisme et du pluralisme des médias » : une série de formations ont été organisées pour les membres de la Commission nationale géorgienne de la communication sur les normes européennes relatives à la réglementation des « produits de la télévision ayant un effet préjudiciable sur les enfants » et les « services de type télévisuel ».
- Projet conjoint UE/CdE, dans le cadre du CCP, « Protection de la liberté d'internet par le biais d'une législation et de mesures prévoyant un dialogue entre les diverses parties prenantes » : des formations de formateurs ont été organisées pour les juges géorgiens sur l'examen effectif des faits de cybercriminalité, qui fait partie du cycle impliquant le processus d'élaboration du programme des juges.
- Projet conjoint UE/CdE, dans le cadre du CCP, « Assistance électorale » (Programme destiné à soutenir la Géorgie en vue des élections législatives de 2016, des élections locales de 2017 et des élections présidentielles de 2018) : le 13 mars, le Conseil de l'Europe et l'IFES ont organisé la conférence « Élections parlementaires 2016 en Géorgie – Bilan et perspectives ».

Près de 80 responsables de l'élaboration des politiques et des lois, et notamment des membres de la Commission électorale centrale, des représentants du bureau public d'audit, et des représentants des partis politiques, de la communauté internationale, des médias et de la société civile, ont tiré des enseignements de l'organisation et de la gestion des élections parlementaires 2016 afin d'assurer leur respect des normes européennes et internationales et d'améliorer davantage les processus électoraux en Géorgie. La conférence a aussi permis de discuter des défis qui devraient se poser avant les élections locales de 2017.

- Projet conjoint UE/CdE « Droits de l'homme et soins de santé dans les prisons et autres institutions fermées en Géorgie II » : le personnel du ministère de l'Exécution des peines et du ministère de l'Intérieur ont reçu une formation aux premiers secours. Afin de renforcer la prévention des suicides, des protocoles de compte rendu à chaud et à froid ont été développés avec l'implication d'experts locaux et internationaux. Un programme de formation spécial a été élaboré pour les infirmiers psychiatriques. Le projet a également permis de soutenir la mise en œuvre de programmes de réinsertion psychosociale avec le développement de lignes directrices et de conseils d'experts. Une formation a été organisée afin de renforcer la capacité des organes d'inspection et de suivi. Le projet a aussi soutenu le centre de formation du ministère de l'Intérieur et le département des cellules d'isolement provisoire dans l'élaboration d'une formation à distance.
- Projet conjoint UE/CdE, dans le cadre du CCP, « Intégration civique des minorités nationales en Géorgie et Charte européenne des langues régionales ou minoritaires » : il a permis la signature de la convention de subventions avec le fonds de développement de Tbilissi financé par la mairie de la ville concernant la signalisation trilingue d'objets liés au patrimoine des minorités nationales à Tbilissi ; la production de panneaux de rue bilingues pour Asureti ; le transfert de panneaux à la municipalité de Tetrtskaro ; l'organisation de six formations au journalisme destinées à plus de 120 élèves des établissements d'enseignement secondaire de Tbilissi et des régions qui enseignent les langues des minorités, en coopération avec des journaux dans les langues des minorités ; la mise à jour, l'impression et la distribution de manuels en langue grec (en cinq volumes) et d'un dictionnaire grec moderne-géorgien, en coopération avec l'institut de philologie classique et d'études grecques byzantines et contemporaines de l'université d'État de Tbilissi Ivane Javakhichvili ; l'impression et la distribution d'une publication sur l'itinéraire culturel (première étape) et de sacs en toile de marque ; la production de manuels bilingues et monolingues pour les maternelles (quatre manuels dans chaque langue) pour 13 langues minoritaires.
- Projet conjoint UE/CdE, dans le cadre du CCP, « Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Géorgie » : le projet a permis d'organiser une formation sur « les bénéficiaires effectifs : transparence des personnes morales et constructions juridiques », les 17 et 18 janvier ; une formation des institutions de supervision définies en vertu de la loi de la Géorgie sur la prévention de la légalisation d'un revenu illicite ; une formation sur la lutte contre le blanchiment (LAB) et contre le financement du terrorisme (CFT) destinée aux comptables et aux auditeurs, les 27 et 28 février ; une formation sur les enquêtes et les poursuites dans les affaires de financement du terrorisme.
- Projet conjoint UE/CdE « Stratégies urbaines communautaires dans les villes historiques (COMUS) » : les activités ont porté essentiellement sur la finalisation de la phase de projet et le lancement de la phase finale (consolidation) de COMUS. Des évaluations techniques préliminaires et des études de faisabilité ont été élaborées pour les actions prioritaires sélectionnées dans les villes pilotes de Dusheti et Chiatura. La publication et de courts films des villes pilotes ont été diffusés. Le processus d'autoévaluation a été lancé aux niveaux local et national. Diverses manifestations locales ont été organisées à Dusheti et Chiatura. La communication avec les donateurs potentiels et les décideurs a continué de garantir la mise en œuvre des actions prioritaires. Le 21 mars, des représentants des ministères ainsi que des organisations internationales et des ambassades ont participé à la réunion d'information des acteurs nationaux

et des donateurs, coorganisée par le ministère de la Culture et de la Protection des monuments historiques, l'agence nationale du patrimoine, et les municipalités de Dusheti et de Chiatura.

Autres activités à signaler

- Le chef de bureau a servi de modérateur lors de la conférence « Élections parlementaires 2016 en Géorgie – Bilan et perspectives ». De plus, le chef de bureau a été invité à présenter les problèmes liés au Conseil de l'Europe lors d'une réunion de coordination des chefs de mission de l'Union européenne et a participé à la deuxième réunion du comité directeur concernant le programme de soutien des élections et l'atelier sur l'expérience et les enjeux du renforcement des compétences des procès à jury.

Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- Le 20 janvier, le président de la Commission de visite s'est rendu en Géorgie.
- Le 30 janvier, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe s'est rendu en Géorgie.
- Les 20 et 21 février, une délégation du Secrétariat du Conseil de l'Europe s'est rendue à Tbilissi, dans le cadre de la préparation du prochain rapport de consolidation sur le conflit en Géorgie.
- Les 28 et 30 mars, les corapporteurs de l'APCE se sont rendus en Géorgie pour une mission d'enquête sur le respect des obligations et des engagements pris.
- Le 30 mars, une délégation d'experts de la Commission de Venise s'est rendue à Tbilissi, dans le cadre du prochain avis sur le projet de modifications de la Constitution.

Tirana

Situation du bureau

Équipe principale : 6 personnes ; personnel affecté aux projets : 15 personnes ; total : 21 personnes.

Le nouveau chef de bureau, Claus Neukirch, a pris ses fonctions le 1^{er} janvier 2017.

Le bureau met en œuvre dix projets, dont neuf sont cofinancés par l'Union européenne et un par le Bureau de coopération Suisse (SDC).

État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération

- Contribution volontaire de la Suisse au projet « Renforcement des pouvoirs locaux et régionaux et de la coopération des élus locaux en Albanie » : le Conseil consultatif des autorités centrales et locales a été officiellement lancé. Le Secrétaire général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, Andreas Kiefer, a pris la parole lors de la cérémonie d'ouverture le 19 janvier. Dans le cadre de la ligne d'action I, 108 responsables des ressources humaines de 72 collectivités locales ont achevé le cycle complet de formation sur le système d'information pour la gestion des ressources humaines et 125 représentants des collectivités locales ont participé à 32 sessions de formation sur l'application du système électronique de recrutement.
- Projet régional conjoint UE/CdE « Renforcement de l'expertise juridique sur la liberté d'expression et des médias en Europe du Sud-Est – JUFREX » : la stratégie à moyen terme de l'Autorité des médias audiovisuels (AMA) a été examinée par un expert du Conseil de l'Europe et discuté avant son adoption le 29 mars lors d'une conférence nationale. De plus, un groupe de 16 juges, procureurs et avocats ont été formés en tant que formateurs sur la liberté d'expression.
- Projet conjoint UE-CdE « Renforcer l'efficacité du système albanais de protection des droits de l'homme et de lutte contre la discrimination » : 14 représentants des institutions partenaires ont été formés sur les mécanismes de suivi du Conseil de l'Europe et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, 12 membres du personnel du Commissaire chargé de la protection contre la discrimination (CPD) ont participé à une formation sur la surveillance de la discrimination et 16 membres du personnel de l'Autorité des médias audiovisuels à une formation dans le domaine de la lutte contre la discrimination, par le biais de la plateforme de formation HELP. De plus, des accords sur la création de trois bureaux régionaux du CPD ont été conclus entre le Conseil de l'Europe, le CPD et les municipalités de Korça, Shkoder et Gjirokaster.
- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcer la qualité et l'efficacité de la justice » (SEJ 2) : une conférence nationale « Soutenir la réforme de la justice en Albanie avec les outils et les méthodes de la CEPEJ : relever les défis avec de nouvelles opportunités » a été organisée le 9 mars à Tirana. Un premier cycle d'activités de formation des tribunaux s'est déroulé du 27 au 31 mars dans dix tribunaux pilotes dans toute l'Albanie.
- Facilité horizontale UE/CdE « La criminalité économique en Albanie » : la législation sur le financement des partis politiques et le cadre institutionnel correspondant ont été examinés par un expert. Ses recommandations ont été en principe approuvées par les membres de la majorité et de l'opposition de la commission parlementaire ad hoc pour la réforme électorale. Un avis juridique sur la loi relative à la prévention du blanchiment d'argent et du financement du

terrorisme a été soumis aux cellules de renseignement financier. Le projet de loi reflétait les recommandations du Conseil de l'Europe.

- Facilité horizontale UE/CdE « Lutte contre le harcèlement et l'extrémisme dans le système d'enseignement albanais » : une étude nationale sur le harcèlement et l'extrémisme dans le système éducatif réalisée dans 145 écoles a impliqué plus de 2377 élèves, 960 parents et 3560 enseignants dans 12 régions en Albanie. Les résultats de l'étude ont conduit à la sélection de 21 écoles pilotes en mettant l'accent sur les actions de suivi du projet.
- Facilité horizontale UE/CdE « Étendre la protection des droits de l'homme des détenus en Albanie, conformément aux normes du Comité européen pour la prévention de la torture (CPT) et du Conseil de l'Europe » : des experts ont effectué une mission d'évaluation de la situation. En février, la direction générale des prisons albanaises a mis en place trois groupes de travail consacrés au recrutement du personnel, à la formation des formateurs et aux soins de santé.
- Facilité horizontale UE/CdE « Soutenir les recours internes effectifs et faciliter l'exécution des décisions » (D-REX) : des contacts ont été établis avec les principales parties prenantes et les préparatifs de la première réunion du comité directeur se sont achevés le 5 avril.
- Facilité horizontale UE/CdE « Prévenir et combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre en Albanie » : le projet a permis d'organiser la deuxième réunion de l'équipe chargée de la mise en œuvre et de la coordination du plan d'action LGBTI sur le plan national et la formation des points focaux des ministères d'exécution, puis la première réunion du comité directeur.
- Facilité horizontale UE/CdE « Renforcement de la protection des minorités nationales en Albanie » : le projet de loi-cadre sur les minorités a été revu par un expert du Conseil de l'Europe à la demande du ministère albanais des Affaires étrangères.

Actions de suivi

- Le 7 avril, le premier comité directeur de Facilité horizontale en Albanie s'est tenu à Tirana. Une étroite coordination entre la délégation de l'UE à Tirana et les autorités nationales est requise, en particulier pour l'identification des recommandations du comité directeur de Facilité horizontale sur l'utilisation du fonds de réserve.
- Il convient de suivre les discussions avec le ministère des Affaires étrangères sur les modalités de la coopération avec l'Albanie et le prochain document de coopération du Conseil de l'Europe avec l'Albanie. À cet effet, il est nécessaire de coopérer avec le Bureau de la Direction générale des programmes et les ministères des Affaires étrangères concernés sur les domaines d'action prioritaires sur la base des recommandations des organes de suivi du Conseil de l'Europe.
- Il convient de poursuivre les discussions avec les ambassades de la Suisse, de la Suède et du Royaume-Uni à Tirana concernant les possibilités de coopération dans les secteurs des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption et la criminalité économique et organisée.

Autres activités à signaler

- Du 27 février au 1^{er} mars, les corapporteurs de l'APCE assurant le suivi des obligations et des engagements de l'Albanie se sont rendus dans le pays. Leur visite a principalement porté sur les développements politiques récents, et notamment la réforme du système de la justice et la réforme électorale.

Erevan

Situation du bureau

Équipe principale : 6 personnes ; personnel affecté aux projets : 15 personnes ; total : 21 personnes.

Le bureau met en œuvre sept projets, dont quatre menés dans le cadre du CCP et financés par l'UE et trois financés par des contributions volontaires (Royaume-Uni, Suisse et Norvège). Par ailleurs, le bureau met en œuvre un projet CCP centralisé (COMUS).

État de mise en œuvre des projets, programmes, plans d'action et documents de coopération

- Projet UE/CdE au titre du CCP « Soutien de la réforme de la justice pénale et lutte contre les mauvais traitements et l'impunité en Arménie » : en janvier, le Conseil de l'Europe a donné son avis d'expert au ministère de la Justice sur le projet de Code de procédure pénale. En mars, à la demande du ministère de la Justice, il a fait réaliser une évaluation du projet de loi sur le ministère public. Un groupe de 15 professionnels du droit ont bénéficié d'une formation sur le nouveau module de formation à distance HELP sur la recevabilité des preuves dans les procédures pénales. Trois cents exemplaires des modules de formation en matière de droits de l'homme ont été réimprimés pour être utilisés dans le cadre de l'Académie de justice, qui devait commencer en avril avec la formation des 300 enquêteurs qu'il restait à former.
- Projet UE/CdE dans le cadre du CCP « Renforcer l'intégrité et lutter contre la corruption dans l'enseignement supérieur en Arménie » : le Conseil de l'Europe a formulé des recommandations au groupe de travail ministériel sur le programme d'activité contre la corruption 2018, dirigé par le ministère de l'Éducation et des Sciences. Quatre ONG ont été sélectionnées pour bénéficier de microcrédits et mettre en œuvre des projets destinés à promouvoir la transparence et l'intégrité dans l'enseignement supérieur. Avant la formation sur le développement d'un code d'éthique, une évaluation des besoins est effectuée dans dix universités.
- Projet UE/CdE dans le cadre du CCP « Améliorer les soins de santé et la protection des droits de l'homme dans les prisons d'Arménie » : le gouvernement a adopté un document de réflexion sur « l'amélioration des services médicaux dans les établissements pénitentiaires de la République d'Arménie », et notamment les recommandations du Conseil de l'Europe. La nouvelle équipe d'experts sur la composante législative a élaboré 13 modifications qui seront transmises aux fins d'une expertise internationale. Une formation sur l'éthique médicale et les droits de l'homme s'est tenue à l'Institut de droit à l'intention de 502 membres du personnel non médical et médical des prisons. Des équipements médicaux ont été acquis pour 11 prisons en Arménie après la fin des procédures d'appel d'offres.
- Projet UE/CdE dans le cadre du CCP « Assistance électorale de longue durée aux parties prenantes aux élections en Arménie » : 294 membres des 38 commissions électorales territoriales ont bénéficié d'une formation des formateurs, dont 40 formateurs participent à deux formations de formateurs de commissaires de bureau de vote et contribuent à l'élaboration du nouveau manuel de formation des commissaires de bureau de vote ; 250 observateurs nationaux et 40 journalistes d'investigation ont été formés pour observer le scrutin du 2 avril ; 18 représentants de la société civile et 14 représentants des partis politiques ont suivi une formation sur le règlement des litiges électoraux avec la contribution de la Commission de Venise. Des « recommandations des missions internationales d'observation des élections en

Arménie » ont été discutées lors d'une conférence qui a réuni plus de 65 participants des institutions gouvernementales, des administrations électorales, des médias, de la société civile et des organisations internationales. Une formation au leadership destinée aux femmes a été suivie par 23 femmes élues en tant que conseillères municipales. Des simulations d'élections ont été organisées à l'intention des tout nouveaux électeurs dans 20 établissements d'enseignement supérieur.

- Contribution volontaire de la Norvège « Soutien à la création d'un service de probation en Arménie » : le projet a été étendu avec l'accord du donateur, afin de permettre au ministère de la Justice de parvenir à réunir tous les équipements électroniques et les capacités nécessaires à son utilisation.
- Contribution volontaire de la Suisse « Soutien institutionnel à l'Association des communes arméniennes (ACA) » : la nouvelle charte de l'ACA a été adoptée lors de la première assemblée générale de l'association de ces quinze dernières années, qui a rassemblé 400 maires et à laquelle ont participé le ministère de l'Administration territoriale et du Développement et le représentant du Congrès. Le contenu du nouveau site internet de l'ACA a été développé plus avant. La Direction du développement et de la coopération suisse a renouvelé son soutien à l'égard de la poursuite des travaux du Conseil de l'Europe avec l'ACA jusqu'à la fin de l'année 2018.
- Contribution volontaire du Royaume-Uni « Renforcement de l'application des normes européennes des droits de l'homme dans les forces armées en Arménie » : les principales normes du Conseil de l'Europe relatives aux droits de l'homme dans les forces armées ont été traduites en arménien et la législation nationale a été traduite en anglais en vue d'une expertise supplémentaire. Deux évaluations des besoins du cadre juridique des forces armées, concernant la formation en matière de droits de l'homme et le système d'enseignement des forces armées, ont été réalisées pendant la période de référence.
- Projet conjoint UE/CdE dans le cadre du CCP « Stratégies urbaines communautaires dans les villes historiques » (COMUS) : le projet vise à stimuler le développement économique et social en améliorant le patrimoine culturel dans neuf villes historiques d'Arménie, du Belarus, de Géorgie, de la République de Moldova et d'Ukraine. Au cours de la période considérée, des dossiers techniques préliminaires sur des projets axés sur le patrimoine présélectionnés dans des villes pilotes (Gyumri et Goris) et des études de faisabilité sur le projet axé sur le patrimoine sélectionné dans les mêmes villes pilotes ont été élaborés. De courts films sur les activités de COMUS dans les villes pilotes ont été présentés. Un suivi des activités organisées lors de la phase de consolidation a été prévu.

Actions de suivi

- Suivi du projet conjoint UE/CdE « Renforcer l'indépendance, le professionnalisme et la responsabilité du système judiciaire en Arménie » : l'enquête de satisfaction des utilisateurs des tribunaux a été finalisée et transmise pour publication en ligne. Des discussions visant à créer une association arménienne d'arbitrage ont été engagées.
- La chef du bureau et son adjointe ont rencontré la délégation de l'UE afin de poursuivre les discussions précédentes visant à garantir le financement du secteur de la justice.

Autres activités à signaler

- Le 14 février, la chef de bureau a participé à la conférence sur le suivi des recommandations des missions internationales d'observation des élections en Arménie.
- Du 4 au 10 mars, des formations sur les litiges électoraux ont été organisées à l'intention de la CEC, de l'Académie de justice et des partis politiques.

- Le 8 mars, le bureau du Conseil de l'Europe a participé à l'examen par les pairs du secteur de la justice organisé par la délégation de l'UE en Arménie.

Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- Les 22 et 23 février, dans le cadre de la mission préélectorale de l'APCE, des réunions ont eu lieu avec des organisations internationales, des ambassades et la société civile.
- Les 27 et 28 février, la Commission de Venise a effectué une mission dans le cadre de l'assistance en vue des élections législatives.
- Du 31 mars au 3 avril, une mission électorale de l'APCE, du BIDDH et du Parlement européen s'est rendue dans le pays.

Rabat

Situation du bureau

Equipe principale - 2 personnes, personnel affecté aux projets - 4 personnes, total - 6 personnes.

Le Bureau de Rabat coordonne la mise en œuvre du plan d'action «Partenariat de voisinage avec le Maroc 2015-2017» et des Programmes UE/CdE «Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le sud de la Méditerranée 2015-2017» (Programme Sud 2), et «Amélioration du fonctionnement de la justice au Maroc sur la base des outils développés par la CEPEJ» 2016-2017 et une Contribution volontaire de la Norvège.

Etat de mise en œuvre des programmes

- Programme UE-CdE «Amélioration du fonctionnement de la justice au Maroc sur la base des outils développés par la CEPEJ»: En février et mars, la participation de délégations marocaines (Ministère de la Justice et des Libertés, Institut Supérieur de la Magistrature, nouveau Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire) aux réunions du Groupe de travail Qualité de la CEPEJ (CEPEJ/GT-QUAL) et du Groupe de travail SATURN ont permis aux participants marocains une analyse approfondie et une meilleure appropriation des outils CEPEJ utiles à la réforme judiciaire en cours au Maroc. Par ailleurs, suite à la participation de représentants du Ministère de la Justice à la réunion du Groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires (CPEJ/GT-EVAL) en octobre 2016, les autorités marocaines ont annoncé officiellement, en mars 2017, leur participation au prochain cycle d'évaluation de la CEPEJ lors d'un événement de lancement à Rabat qui a également été l'occasion de présenter la méthodologie de collecte des données en vue de cet exercice. En mars également, en réponse aux difficultés rencontrées par le Ministère de la justice et les tribunaux dans la gestion physique des archives judiciaires, un atelier organisé avec les Archives du Maroc a permis de discuter des mécanismes d'identification des documents en tant qu'archives et des procédures de destruction de celles-ci et de prévoir des visites d'études dans les Etats membres du CdE disposant d'une expertise spécifique en la matière.
- Programme UE-CdE «Vers une gouvernance démocratique renforcée dans la sud de la Méditerranée» (Prévention de la torture et des traitements inhumains ou dégradants): En janvier, experts du CdE et membres du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) se sont rencontrés pour définir les conditions de lancement d'un programme de formation, au bénéfice du CNDH, en vue de la création d'un Mécanisme National de Prévention (MNP) de la torture au Maroc. En mars, le premier module de ce programme de formation a été organisé à l'attention des cadres et membres du CNDH, de ses commissions régionales et d'un représentant de l'Instance Nationale de Prévention de la Torture tunisienne et a porté sur la conduite pratique à tenir par les membres du futur MNP lors des visites des lieux de privation de liberté.
- Programme UE-CdE «Vers une gouvernance démocratique renforcée dans la sud de la Méditerranée» (lutte contre la traite des êtres humains): Le CdE et la Délégation interministérielle aux droits de l'homme (DIDH) ont organisé, en février, une table-ronde sur la lutte contre la traite des êtres humains dans le cadre du Salon International du Livre et de l'Edition de Casablanca. Prise dans le cadre de l'adoption récente, par le Maroc, de la loi 27-14

contre la traite des êtres humains, cette initiative visait à présenter la Convention anti-traite du CdE ainsi que le nouveau recueil du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA). Ce dernier fournit des exemples de bonnes pratiques mises en œuvre par les Etats membres du CdE en la matière dont les autorités marocaines, ainsi que les représentants de la société civile, chercheurs et étudiants, pourront largement s'inspirer dans le cadre général de la mise en œuvre de la nouvelle législation. En mars, des activités organisées avec l'Université Hassan II de Casablanca ont visé la mise en place de formations sur la lutte anti-traite adaptées aux professeurs et doctorants.

Autres activités à signaler

- Liberté d'expression et liberté des médias: En janvier et février, deux ateliers de formation organisés au bénéfice de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) ont traité du pluralisme structurel dans les médias et de la question de la conciliation de la liberté d'expression avec d'autres droits et intérêts. Ces deux formations ont permis aux participants d'approfondir leurs connaissances sur les modes de fonctionnement de certains régulateurs audiovisuels européens et de préciser les définitions et réglementations relatives au pluralisme des médias. Des cas concrets de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en la matière, concernant la liberté d'expression et ses limites, ont été étudiés dans ce cadre. Une délégation marocaine de la HACA et du Ministère de la Communication a également participé, fin mars, aux réunions du Comité d'experts sur le pluralisme des médias et la transparence de leur propriété (MSI-MED) et du Comité d'experts sur les intermédiaires d'Internet (MSI-NET);
- Lutte contre les violences à l'égard des enfants: Le CdE a été sollicité par les autorités marocaines pour contribuer à l'élaboration d'un Programme national de protection des enfants sur Internet, s'inspirant en partie de la Stratégie du CdE pour les droits de l'enfant (2016-2021). Plusieurs activités ont été organisées en janvier, février et mars afin de finaliser cette contribution qui fera l'objet d'un lancement officiel. Au travers d'un atelier sur «Internet et les enfants» organisé par le CdE dans le cadre du Salon International du Livre et de l'Édition de Casablanca, en février, enfants, parents et éducateurs ont pu en particulier être sensibilisés à la nécessité d'utiliser Internet et les réseaux sociaux de façon sûre et responsable;

Tunis

Situation du bureau

Équipe principale : 2 personnes ; personnel affecté aux projets : 5 personnes ; total : 7 personnes.

Le bureau met en œuvre les activités propres à la Tunisie de quatre projets régionaux, dont l'un est financé par l'UE pour la période 2015-2017 (Vers un renforcement de la réforme démocratique dans les pays du voisinage méridional (« Programme Sud II ») et quatre sont financées par la Norvège (écoles d'études politiques ; lutte contre la violence à l'égard des femmes ; promotion de la liberté d'expression, de l'indépendance des médias et de l'accès public à l'information ; démocratie locale).

État de mise en œuvre des programmes

- Programme Sud II « Processus constitutionnels/Réforme judiciaire » : conjointement avec l'Instance supérieure indépendante pour les élections tunisiennes et le PNUD, le Conseil de l'Europe a organisé une conférence internationale sur « le financement de la vie politique pendant la période électorale » le 28 mars à Tunis. Elle a été suivie par un atelier intitulé « Perspectives internationales sur les techniques de contrôle du financement des campagnes électorales » le 29 mars. Des experts du GRECO et de la Commission de Venise ont participé à ces événements.
- Programme Sud II « Traite des êtres humains » : les 8 et 9 février, une conférence sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains a été organisée par le ministère de la Justice et le Conseil de l'Europe. En reconnaissance du rôle important joué par le Conseil de l'Europe dans ce domaine en Tunisie, la conférence a été l'occasion pour le ministre d'annoncer officiellement la création de la commission nationale de lutte contre la traite des êtres humains et de présenter son président et ses membres. L'événement a réuni plus d'une centaine de participants, y compris des responsables gouvernementaux et des institutions publiques, des parlementaires, des experts internationaux, des représentants des missions diplomatiques et des organisations internationales, des organismes de médias, et des organisations de la société civile et universitaires.
- Programme Sud II « Lutte contre la corruption » : le Conseil de l'Europe, le ministère de la Fonction publique et de la Gouvernance, et l'Instance nationale indépendante anti-corruption (INLUCC) ont organisé conjointement une conférence le 1^{er} février à Tunis destinée à présenter les résultats du diagnostic du cadre législatif et institutionnel de lutte contre la corruption de la Tunisie. Près de 70 recommandations ont été formulées par l'équipe d'experts nationaux et internationaux du Conseil de l'Europe. Le diagnostic vise à renforcer le système anti-corruption de la Tunisie et couvre un large éventail de questions, après les cycles d'évaluation du GRECO. Confirmant la coopération étroite établie dans ce domaine depuis 2012, en février, les autorités tunisiennes ont notifié au Secrétaire Général leur intérêt à adhérer au GRECO.
- Contribution volontaire de la Norvège « Lutte contre la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles » : dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la femme le 8 mars, le Conseil de l'Europe a organisé, en partenariat avec le ministère chargé des Relations avec les instances constitutionnelles, la société civile et des Droits de l'homme, un atelier sur « Les femmes et les médias : la participation et la représentation des femmes dans les médias ». L'atelier a constitué un forum de débat et de dialogue entre les divers acteurs, tels que les

députés de l'Assemblée des représentants du peuple, les représentants des ministères et des organismes publics, les représentants des instances indépendantes, les représentants de la société civile, les professionnels et les experts des médias sur les moyens de combattre les stéréotypes dont les femmes sont victimes dans les médias.

Autres activités à signaler

- Dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les abus sexuels contre les enfants, la demande d'adhésion à la Convention de Lanzarote a constitué un pas en avant majeur dans la coopération entre la Tunisie et le Conseil de l'Europe. Une formation de formateurs a été organisée les 23 et 24 mars à Hammamet en coopération avec le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance. De plus, dans le cadre du salon international du livre de Tunis, le Conseil de l'Europe a organisé, en coopération avec l'Observatoire national des droits de l'enfant et les organisations de la société civile, un atelier de sensibilisation sur la prévention et la lutte contre les abus sexuels à l'encontre d'enfants. Cette manifestation publique visant un public large (parents, représentants de la société civile, délégués à la protection de l'enfance) a proposé une session de questions-réponses avec les experts du Conseil de l'Europe.
- Deux sessions de formation ont été organisées avec l'INLUCC en janvier, sur le Lean management et les techniques d'investigation comptables.

Visites à haut niveau du Conseil de l'Europe et d'autres délégations officielles

- Les 8 et 9 février, le président de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, Gianni Buquicchio, s'est rendu en Tunisie.
- Du 27 au 30 mars, dans le cadre de l'élaboration d'un rapport de l'APCE sur la transition démocratique en Tunisie, le rapporteur, Gorge Loucaides (Chypre, GUE), s'est rendu à Tunis.